L'Orateur du Conseil Législatif QUEBEC

Duvernay, Frères & Dansereau
Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX : —212 & 214, RUE NOTRE-DAME
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL
MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE - - - - $8.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 5.00
" HEBDOMADAIRE - - - - 1.00

47ème année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, VENDREDI MATIN, 6 NOVEMBRE 1874. No. 51.

FERME St. GABRIEL
A VENDRE A BAS PRIX
Aux conditions les plus faciles, en cinq ou dix paiements annuels, avec ou sans comptant, au gré de l'acquéreur

120 LOTS A BATIR (les seuls qui restent), situés sur la Ferme St. Gabriel, à l'extrémité Ouest de la Cité, dans le centre manufacturier par excellence, entourés de Fonderies, de Manufactures et de Machines de tout genre, de Brasseries, de Raffineries de Sucre, des immenses ateliers du Grand-Tronc et d'un nombre considérable de grands établissements industriels où trouvent emploi tous les corps de métiers, touchant les nouveaux bassins et longeant le canal de Lachine, dont l'élargissement doit encore amener en cet endroit les produits et le commerce de l'Ouest.

Rues, 60 pieds de largeur, en bon état, et trottoirs même en grande partie faits.

Annexion prochaine à la Cité, avec améliorations de tout genre.

Le flot de la population ouvrière, qui se porte en ce lieu depuis quelques années, y a rendu les loyers très rares et par suite d'un prix très élevé.

Ces terrains sont destinés à plus que doubler en valeur dans les deux ou trois années prochaines.

Aux ouvriers de s'acquérir à bas prix une propriété au centre des grands établissements manufacturiers.

Aux personnes entreprenantes de saisir une bonne et facile spéculation.

S'adresser à
F. H. P. BRUNET, Notaire,
Agent de propriétés foncières, de prêts et emprunts et d'assurance contre le feu et sur la vie. Bureau, Rue Brewster, Ferme St. Gabriel.
Ou à
J. B. LAFLEUR,
No. 13, Rue St. Lambert, Montréal.
a—235

PELLETERIE! PELLETERI !!
VISONS, LOUTRES, CASTORS,
Repassés et non repassés en gros et en détail
Au No. 121, Rue St. Paul,
Vis-à-vis le Marché Bonsecours.
FROMAGE, SAINDOUX, LARD,
Beurre, Grain, Fleur, Œufs, Volailles, Fourrures, Plumes d'Oies et de Poules, Peaux, Sucre d'Erable.
☞ Toutes Pelleteries, Visons, Loutres, Castors, Rats-musqués, etc., seront payés le plus haut prix du marché chez
MARSOIN & VILLENEUVE
1er Septembre. 798—sm k

Nouvelles Fourrures !

A L'ENSEIGNE de L'OURS
CHEZ
HENRY E. JUNOD,
Successeur de R. W. COWAN,
194, — Rue Notre-Dame, — 194
8 oct.—r 82

Le plus grand Assortiment
DE
POELES
DE TOUTES SORTES
Se trouve chez les soussignés. Parmi les poêles de salle, on distingue le GOLDEN LIGHT, le meilleur poêle se fournissant lui-même qui ait jamais été offert au public, le poêle américain oriental aussi avantageusement connu.
Parmi les poêles de cuisine à charbon se trouvent le WASHINGTON, le PRINCE ARTHUR, l'ECONOMIST, l'AMERICAN OLIVE BRANCH, et six espèces différentes de grille. Notre magasin qui est le plus considérable de la ville est encombré et nous avons résolu de vendre au plus bas prix. Nous garantissons le fonctionnement de tous nos poêles. Une visite est sollicitée à notre nouvel entrepôt,
No. 652, Rue Craig
Près de la Rue Bleury.
MEILLEUR & CIE.
N. B.—Réparations de toutes espèces de poêles, toujours en mains.
2oct a k—29

Aux Ferblantiers, Plombiers et Couvreurs,
En mains et à vendre à BAS PRIX un assortiment considérable des articles suivants :
Plaques d'Etain, Cuivre en feuille,
Plaques du Canada, Cuivre en lingot,
Fer galvanisé, Fil de Fer,
Etain en lingot, Feuillard, etc.
COOPER, FAIRMAN & CIE.,
Marchands de Fer et d'Etain,
Nos. 42 et 44, rue des Enfants Trouvés.
8 oct.—30 dm k

Lavez votre linge sans y toucher
La Laveuse à vapeur "NONPAREILLE" patentée le 17 Avril 1874, produit seule ce merveilleux résultat !
Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous de dames qui s'en sont procuré cette laveuse atteste son efficacité :—
"Nous soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveuse à vapeur "Nonpareille" et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement net après deux opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens ordinaires.
"Nous recommandons cette utile machine à ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine."
Dame Ch. Lacaille,
" L. J. Belveau,
" Damien Rohan,
" Eusèbe Senécal,
" A. Leduc,
" H. Beaudry,
" J. Gaudreau,
Révd. Bélanger, Direct. Inst. Sourds et muets.
Prix : $5, avec robinet, $6.25 ; avec fond en cuivre, $7.
J. B. CAMYRÉ, Agent.
Bureau : 233, Rue Notre-Dame, au-dessus de MM. Dufresne & McGarity.
8 oct. sm k—40

MAISON NOTRE-DAME
ÉTABLIE EN 1869.
Nous venons de recevoir un nouvel assortiment, de premier choix, en Epiceries, Vins, Liqueurs, &c., &c.

Vins d'Oporto,	Terragona,
Bourgogne,	Sicile,
Sherry,	Bordeaux,
Madère,	Champagne,
Malvoisie,	Cognac,

[De toutes Marques.]
Meilleures conserves alimentaires de Cross & Blackwell et autres fournisseurs Européens.
Café, Epices moulus et préparés dans nos prémisses.
Vins purs pour l'usage du Saint Sacrifice
vendus avec la bienveillante autorisation de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.
Seuls agents de la célèbre manufacture de Moulins à Café de Lane, Brother, de Millbrook, New-York.
Nos voitures transportent les effets à domicile, à bord des bateaux, chars et aux alentours de la Cité [sans charge extra.]
E. MATHIEU ET FRERE,
Successeurs de
MATHIEU & TRUDEL,
No. 88, Rue Notre-Dame.
Montréal, 19 Juin 1874. 284—a k

Maison Nationale.
MONSIEUR VICTOR TRUDEL
Ci-devant de la Maison
MATHIEU & TRUDEL
Annonce qu'il a ouvert
No. 18, Rue Bonsecours
A deux portes de la rue Notre-Dame
UNE NOUVELLE EPICERIE
Après avoir servi le public pendant 12 ans dans cette branche de commerce et plus spécialement durant ces trois dernières années à la Maison Mathieu & Trudel, où il a été directeur des achats, ce Monsieur compte à tous les titres, sur une large part de patronage.
Sa longue expérience, l'habileté et l'intelligence qu'il a déployées dans les affaires, doivent lui gagner la confiance et la sympathie. Il offre aux acheteurs
Un assortiment des plus complets et des mieux choisis.
La garantie du passé est le gage d'un service empressé de sa part et apprécié par les citoyens de Montréal.
4 Mai. 197—a

VENANT D'ARRIVER
Marchandises Nouvelles ! !
Raisin de Valence, en boutures
Raisin de choix, boutures de Londres
Raisin Muscat
Un, deux et trois "Crown Dehesa"
Sultana de semence
"Cluster et Cartoon"
Belles Figues extra en boîtes et en mattes
Pruneaux
Citrons
Raisin d'Almeira et
Epiceries Générales
Sucre séc cassé, granulé, broyé et Sucre Ecossais raffiné.
Mélasses, Porto Rico et manufacture de sucre, en petits tonneaux et barils.
Brandy
Gin (Genièvre)
Sherry Paul Emile Thomas
Vin de Porte
Champagne.
Vins Saint Peray mousseux, Ermitage, Châteaubourg et Rhône.
Amandes, Tarragones fraîches, écailles dures, Iviza et couvertes.
Noisettes et Avelines
A vendre par
V. HUDON.
26 oct.—j 41

CONSERVES ALIMENTAIRES
Les soussignés ayant été nommés dépositaires de la Compagnie de Kamouraska pour la vente de leurs Conserves Alimentaires offrent en vente à des prix très-modérés, un assortiment complet de toutes sortes de conserves, tels que Soupe, Bouilli, Bouillon gras, Haricots de Mouton, Veau Bouilli et Rôti, Côtelettes de Veau, Fricandeau, Pâté et Pieds de Veau, Lièvre à la Bourgeoise, Lièvre à la Bordelaise, Lièvre Rôti, Perdrix Rôtis à la Farce.
DUFRESNE & McGARITY,
Epiciers, 221, Rue Notre-Dame.
Montréal, 25 septembre 1874. 16

Huiles à Eclairer et à Machines
ET HUILE DE BALEINE
Garantie de résister à une température de 300°, aussi peu dangereuse que l'huile de saindoux et plus économique
Huile à Machines égale à la meilleure Huile de Pieds de Bœuf.
AGENTS POUR
L'HUILE MINERALE DE BALEINE
MAVOR & RAMSAY,
Ci-devant JAMES FAIRIE,
No. 98, rue St. François-Xavier.
1er avril.—170 s

CIGARES DE LA HAVANE.
Nous appelons l'attention du commerce et des amateurs de notre fonds de VRAIS CIGARES DE LA HAVANE, comprenant les célèbres Henry Clay, Non Plus Ultra, Conchas, Regalia, Bismark, Precioso, do Britanicas, do do Flor de la Patria, do Especial Preciosa, Reina Victoria Carolina, do do Flor del Fumar, &c., &c.
DUFRESNE & McGARITY,
Entrepôt Royal de Thé et Café,
221, Rue Notre Dame.
28 oct.—41

Fumez le vrai Cigare Aromatique
F. F.
Le meilleur Cigare de 5 cts de la Puissance.
Voyez à ce que chaque Cigare soit marqué F. F. En vente partout. En gros chez
RUBMAN & HOROWITZ,
241, Rue McGill, Montréal.
oct.—28 a k

CAROSSES! CAROSSES
Voitures d'Été

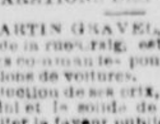

et d'Hiver.
Ceux qu'il y a de plus nouveau, de plus solide et de moins dispendieux.
RÉPARATIONS DES VOITURES, &c.
M. MARTIN GRAVEL, Carossier, No. 304 et 304½, de la rue Craig, est prêt à se charger de toutes commandes pour constructions et réparations de voitures.
La réduction de ses prix, en même temps que le fini et la solidité de l'ouvrage doivent lui mériter la faveur publique.
7 juillet. 9m k—243

Citrate de Magnésie Liquide
OU "LEMONADE PURGATIVE."
Ce purgatif est aussi agréable à boire qu'un verre de soda. 15c et 25c la bouteille.
En vente chez
LAVIOLETTE & NELSON, PHARMACIENS
215, Rue Notre-Dame, Montreal.
N. B.—L'on peut se procurer à cet établissement aucune des Eaux Minérales suivantes : Plantagenet, Carratraca, St. Léon, Varennes et Yamachiche.
29 oct.—a k 41

Extrait de Malt de John Hoff
Fournisseur de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe.
L'Extrait de Malt de Hoff, patronisé par le Prince de Galles et la Famille Royale de la Grande Bretagne et les principales Cours d'Europe. Par la Noblesse et la haute bourgeoisie d'Angleterre et du Continent ; aussi par les principaux médecins et praticiens médicaux chez eux et ailleurs.
L'Extrait de Malt de Hoff est utile dans tous les cas de dyspepsie ; dans les catarrhes et les toux obstinées, dans les enrouements, les maladies catarrhales des tubes bronchiques ; dans les cas de consomption tuberculeuse, latente et progressive, et dans tous les cas de faiblesse et de débilité.
L'Extrait de Malt de Hoff a en sa faveur les meilleurs témoignages préparation médicinale et fortifiante qu'aient jamais reçu. Il est en grande réputation et la demande en est toujours croissante, tandis que les témoignages reçus tous les jours prouvent sa valeur intrinsèque.
L'Extrait de Malt de Hoff a, par sa valeur intrinsèque, acquis une réputation comme remède curatif et fortifiant, qui n'a jamais été surpassée. Il possède une odeur très-agréable et s'adapte aux estomacs les plus faibles.
L'Extrait de Malt de Hoff. Des pamphlets avec les directions pour l'usage, des témoignages de distinctions des Empereurs, Rois, Princes et Médecins, avec médailles des sociétés savantes peuvent être fournis par le soussigné.
PRIX 75 cts la bouteille.
En vente chez PICAULT & CIE, Rue Notre-Dame.
" " E. MUIR, Place d'Armes.
" " J GOULDEN, Rue St. Laurent.
☞ Et chez tous les Droguistes.
ASCHER & CIE.,
Seuls Agents en Gros de la Puissance du Canada.
12 Septembre. 4—tm k

La demande constante du
DIAMOND RHEUMATIC CURE
A la manufacture, a nécessité de la part des propriétaires, l'établissement dans chaque Province du Canada, un dépôt en gros, où tous les Droguistes pourront s'en procurer immédiatement et sans difficulté, et en même temps, il sera plus facile aux commerçants d'en acheter des personnes avec qui ils font des affaires depuis un grand nombre d'années. Les agents en gros du "DIAMOND RHEUMATIC CURE" sont, pour Ontario, la société bien connue de MM. NORTHRUP & LYMAN, rue Scott, Toronto, et pour la Province de Québec, Messieurs
DEVINS & BOLTON,
Rue Notre-Dame, Montréal
L'efficacité du DIAMOND RHEUMATIC CURE comme remède pour la Goutte, le Rhumatisme et les autres maladies de ce genre, est reconnue par des milliers de canadiens. L'expérience prouve cet avancé. Celui qui le contesterait dirait que la terre tourne autour du soleil. L'éditeur de la meilleure publication médicale en Angleterre, *The Medico Chirurgical Review and Practical Medecine*, parlant au nom de ses confrères, certifie que le
DIAMOND RHEUMATIC CURE
a la préférence sur tous les autres médicaments composés pour ces terribles maladies, parce qu'il ouvre les organes sécrétoires, tels que la peau, le foie et les reins, en outre qu'il purifie le sang et diminue l'action fébrile de la constitution.
C'est pour ces raisons bonnes et suffisantes que tous les médecins prescrivent maintenant à leurs malades rhumatiques et goutteux le
Diamond Rhumatic Cure.
Que chaque malade qui lit ceci achète une petite bouteille de ce remède et en suivant la direction, il se convaincra de son efficacité et n'emploiera pas plus longtemps les remèdes du docteur. Tous les autres liniments sont inefficaces.
En vente chez tous les Droguistes du Canada
25 juillet. 284

DEMANDEZ TOUJOURS LES PLUMES ESTERBROOK A VOTRE LIBRAIRIE

Bryson & Cie., 442, rue St. Paul, Montréal
Seuls Agents pour la Puissance du Canada.
USINES, CAMDEN, N. J. ECHANTILLONS ET LISTE DES PRIX ENVOYES SUR DEMANDE
7 oct.—a c k 25

VERNISSAGE
Sur surface unie ou ornée, compositeur d'enseignes, bronzeur et doreur,
513, Rue Lagauchetière, (à l'entrée de la Rue Coté.)
C. FLETCHER.
Les ordres seront promptement exécutés.
21 Octobre. 46—r

LITTERATURE.

LE CHEVAL BLANC.

(SUITE.)

Nous écoutâmes ; nous entendîmes le son mat de la pierre tombant sur le sol herbeux de la prairie; la corde allait donc jusqu'en bas.

Nous la remontâmes, puis, la pierre retirée, nous attachâmes le nœud autour du corps de Rube, sous les aisselles. Comme il était le plus léger de nous trois, c'était lui qui avait été choisi pour tenter le premier l'aventure ; il devait aussi soumettre à une plus rude épreuve la force de la corde, point qui restait encore douteux. En montant elle n'avait eu à soutenir que la moitié de notre poids, nos pieds reposant alors ou contre la roche, ou contre ses rebords saillants. En touchant le sol, Rube devait éprouver convenablement l'échelle, après quoi seulement nous essayerions, Bill ou moi, de descendre à notre tour. Dans ce but, il devait ajouter à son propre poids celui d'une grosse pierre, de manière à ce que les deux fissent au moins l'équilibre de celui de Garey, qui était de beaucoup le plus lourd de la compagnie.

Une fois tout convenu, le vieux trappeur glissa tranquillement par-dessus le bord du précipice, tandis que, aidé de Garey, je lâchais lentement la corde avec beaucoup de précaution.

Pied par pied, mètre par mètre, elle se déroula entre nos mains par l'effet du poids, à mesure que descendait notre vieil ami, que cachait maintenant à nos yeux le bord de la falaise surplombant au-dessus du sol.

Ce fut avec la même lenteur et les mêmes précautions que nous laissâmes filer les lazos, en prenant bien soin de ne les laisser glisser que graduellement, de manière à ne pas donner de secousse et à ne pas faire osciller trop violemment contre les rochers le corps de notre camarade.

Nous étions assis tout près l'un de l'autre, le visage tourné du côté de la plaine. Déjà plus des trois quarts de la corde nous avaient passé par les mains, et nous nous flattions de voir bientôt l'épreuve terminée, quand tout à coup, à notre grande frayeur, le poids cessa de tirer si soudainement, que nous fûmes jetés tous deux en arrière et tombâmes sur le dos. Au même instant, nous entendîmes le son particulier de la corde qui venait de se rompre, suivie d'un cri aigu qui partait de la base des rochers !

Nous sautons sur nos pieds, et commençons machinalement à tirer sur la corde. Le poids n'y était plus suspendu, elle ne pesait guère plus qu'une ficelle, et remontait dans nos main sans le moindre effort.

Alors, la laissant là, nous nous regardâmes, mais non plus pour nous demander l'un à l'autre une explication inutile, sans nous adresser une question, sans proférer une parole. La chose était trop claire ; la corde avait cassé, notre camarade avait été précipité sur le sol.

Tous deux mus par le même sentiment, nous nous jetâmes sur les genoux, pour ramper en avant jusqu'au bord extrême du précipice et plonger les yeux au fond de cette espèce d'abîme. Mais il nous fut impossible de rien voir dans le vide béant devant nous, et force nous fut d'attendre que la lueur de l'orage se montrât de nouveau.

Nous écoutions de toutes nos oreilles.

Ce n'était ni un gémissement, ni un cri d'angoisse que nous entendîmes; c'était au loin le hurlement du loup de la prairie ! nulle voix humaine ne montait à nos oreilles. Un cri de douleur même eût été pour ainsi dire le bienvenu, puisqu'il nous aurait dit que notre ami vivait encore. Mais tout se taisait.

Il se passa un assez long intervalle avant que l'éclair brillât de nouveau, et, pendant ce temps-là, nous entendîmes un bruit de voix. Il venait du pied de la falaise juste au-dessous de nous ; mais il y avait deux voix, et nous ne reconnûmes pas celle du trappeur. Ces voix appartenaient à des ennemis.

Enfin, le retour de la lumière permit d'apercevoir ces hommes. Ils étaient deux; à cheval l'un et l'autre, qui se mouvaient sur la plaine à nos pieds, et tout près de la paroi de la butte. Nous les vîmes parfaitement ; mais nous n'aperçûmes pas ce que nous nous étions attendus à voir, le corps déchiré de notre ami. La lueur, en se prolongeant, nous avait donné tout le temps d'interroger le sol. A coup sûr, mort ou vivant, Rube n'était pas là.

Les deux cavaliers que nous avions aperçus, portaient la lance, mais n'avaient pas de captif. Il n'était pas probable qu'ils eussent capturé le pauvre trappeur ; en outre, nous savions que Rube, à moins d'être estropié, ne se serait jamais rendu sans se défendre ; or, nous n'avions entendu ni cri ni coup de fusil.

Mais bientôt nous fûmes soulagés de toute inquiétude à ce sujet. Les [illegible]gards continuaient leur conversation, et le souffle d'une brise légère portait leurs voix en haut, de sorte que nous pûmes saisir une partie de ce qu'ils disaient.

" Il faut ! s'écria l'un d'eux avec impatience, que vous vous soyez trompé.

—Capitaine, je suis sûr que c'était une voix d'homme.

—Alors elle devait venir d'un de ces coquins cachés derrière la roche. Il n'y en a point par ici. Mais venez ; retournons par l'autre côté de la mesa... Allons."

Le son des sabots de cheval nous avertit qu'ils se mettaient à faire le détour indiqué par le dernier interlocuteur, qui n'était autre qu'Ijurra lui-même.

Ce fut une consolation pour nous de savoir que notre camarade n'était pas tombé entre leurs griffes. Du reste, nous n'avions aucune idée du mal qu'il avait pu se faire; nous avions lâché la corde presque jusqu'au bout, et Rube en avait emporté la plus grande partie après lui ; mais, dans la confusion de cet accident, nous n'avions pas remarqué combien il nous en restait encore, au moment de la chute de l'infortuné ; et nous ne pouvions faire que des conjectures.

Voyant qu'il avait complètement disparu, nous avions bon espoir, qu'il ne s'était pas grièvement blessé.

S'il n'avait fait que s'éloigner un peu en rampant, et s'il se trouvait encore dans le voisinage de la mesa, l'ennemi pouvait encore tomber sur lui ; car il ne trouverait à se cacher nulle part.

J'attendais avec Garey dans une anxiété d'autant plus grande, que les guérilleros avaient entendu son cri et qu'ils étaient à sa recherche.

On devait aisément le découvrir sur un terrain aussi nu.

Nous fûmes bientôt décidés à traverser de nouveau le plateau de la mesa jusqu'à la paroi opposée, et à surveiller de là les mouvements des deux cavaliers.

Guidés par leurs voix, nous nous remîmes à genoux, à l'angle le plus éloigné de la butte. Tous deux s'étaient arrêtés pour examiner le terrain, et n'attendaient que le retour de l'éclair ; nous aussi, nous attendions au-dessus d'eux, et à portée de fusil.

" Nous pourrions les jeter du haut en bas de leurs selles ! " me dit Bill à voix basse.

J'hésitai à lui donner mon assentiment, car j'avais conçu désormais l'espoir d'une délivrance plus assurée.

Ce fut à ce moment qu'une nouvelle lueur éclaira l'horizon. Les deux sombres cavaliers ressortirent en plein sous cette lumière blafarde ; ils se tenaient à moins de cinquante pas de nos fusils, et nous aurions pu les viser à coup sûr ; aussi fus-je presque tenté de céder aux instances de mon compagnon.

Mais juste en cet instant, nos yeux rencontrèrent un objet dont la vue nous fit relever nos carabines que nous allions peut-être ajuster ; cet objet, c'était le corps de notre camarade Rube.

Ce corps était couché à plat sur le sol, les bras et les jambes étendus dans toute leur longueur, et la face ensevelie dans l'herve. De la hauteur d'où nous l'observions, il avait l'apparence de la peau d'un buffle fortement fixée au gazon par des piquets. Mais nous savions qu'il n'en était rien, et que c'était le corps du trappeur. Ce n'était pas non plus un cadavre ; un corps mort n'aurait jamais pu prendre une telle attitude.

La raison qui lui faisait garder cette attitude nous sautait aux yeux, et une pénible inquiétude nous fit battre le cœur, pendant que la lumière météorique ondoyait sur tout le paysage. Le personnage ainsi collé au sol était à une distance de cinq cents pieds ; mais quoique parfaitement visible de l'endroit que nous occupions, il avait dû échapper aux regards des gens qui se trouvaient dans la plaine ; car, aussitôt que l'obscurité fut revenue, nous eûmes le soulagement, et c'en fut un grand pour nous, de les entendre retourner de l'autre côté de l'éminence ; tout en cheminant, Ijurra renouvelait l'expression de ses doutes sur ce qui s'était passé.

Ce fut un grand bonheur et pour lui et pour son compagnon, qu'ils n'eussent pas découvert cette forme étendue à terre, un bonheur pour Rube aussi, pour nous tous enfin !

Je restai à la même place avec Bill, et nous attendîmes un nouvel éclair.

Quand nous le vîmes luire, on n'apercevait plus la peau de buffle. Seulement, dans le lointain, à presque un mille de distance, nous nous imaginâmes voir la même forme aplatie comme tout à l'heure sur le sol ; mais la surface moins éclairée de l'herbe de la prairie nous empêchait d'être bien sûrs de nos yeux.

Toutefois. il y avait une chose dont nous étions certains : notre ami avait échappé.

[A continuer.]

TÉLÉGRAPHIE

(De toutes les parties du monde.)

SERVICE PRIVÉ DE *LA MINERVE*

Ottawa 5.

L'hon. L. S. Huntington et M. Sixte Coupal, député de Napierville, sont arrivés ce matin en cette ville.

L'hon. David Laird, qui est allé à l'Ile du Prince Edouard, n'est attendu que dans un mois à Ottawa.

M. Burpee est parti hier soir pour Toronto.

Le premier ministre a donné hier un dîner aux différents délégués des provinces, venus à Ottawa pour assister à la conférence de l'immigration.

M. Thos. Brossoit, avocat, de Beauharnois, a été nommé collecteur des barrières, sur le canal de Beauharnois, en remplacement de M. Ellis, mis à la retraite.

L'hon. M. Armand, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, et l'hon. M. Smith, solliciteur-général de la même province, sont arrivés ce matin en cette ville. Ils logent au "Russel House."

Ottawa 5.

Le prisonnier Graham, qui a tenté de mettre fin à ses jours, a été mis en liberté sous caution.

Les rapports officiels de l'élection d'Argenteuil donnent une majorité de 107 à M. Custing.

Les communications télégraphiques ont été interrompues quelques jours avec le Nord-Ouest, à cause des incendies dans les Prairies.

St. André, Québec, 5.

L'élection a amené hier dans le comté une grande animation. La majorité de M. Cushing est de 107.

Il y a deux jours, M. Owens pouvait compter sur une majorité de 170, mais la corruption exercée par les partisans de son adversaire a changé la face des choses. Bon nombre de cas de corruption sont connus, et il n'y a pas de doute que l'élection sera contestée.

On avait mis en circulation une rumeur absurde, annonçant que tous les votes enregistrés en faveur de M. Owens étaient nuls, parce qu'il était disqualifié, n'ayant pas résigné à temps sa place de maître de Poste. Cette nouvelle perfide a empêché beaucoup de gens de voter.

Plus de vingt Montréalais, avocats ou autres, s'étaient rendus dans le comté, le jour de la votation, dans le but de travailler pour M. Cushing. M. Owens n'a pas usé de semblables manœuvres, il a de même repoussé l'influence du gouvernement, et aujourd'hui il n'en est que plus respecté.

Par son intervention ouverte dans l'élection, le gouvernement a perdu un grand nombre de partisans dans ce comté.

Service de la Presse Associée

POUR "LA MINERVE."

AMERIQUE.

San Francisco 4.—Les rapports de la Nevada portent à croire qu'Ellis, démocrate, a été élu au Congrès.

Detroit 4.—Le Sénat donne une majorité de 2 ou 3 aux démocrates ; la majorité dans la Chambre est réclamée par les deux partis.

EUROPE.

(Par le câble transatlantique.)

Santander 4.—Les non-combattants ont laissé Irun en masse. Plusieurs personnes dans la ville ont été blessées, et dans le fort un soldat a été tué.

Le général Elo commande les forces des assiégeants.

Don Carlos est aussi présent avec son armée.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M.

AMERIQUE.

Washington, 5.—Le procureur-général Williams a reçu ce matin, la dépêche suivante :

A l'Hon. L. H. WILLIAMS,
Procureur-Général.

Chamberlain a été élu par 20,000 voix de majorité. Cinq Républicains ont été élus pour le Congrès. On ne rapporte pas de troubles sérieux.

(Signé), R. M. WALLACE,
Marshal des E.-U.

Atlanta, 5.—Un char dortoir, sur le "Georgia R. R." a été consumé par les flammes, ce matin. Les passagers ont perdu tout leur linge ; mais il n'y a pas eu de perte de vie. Le feu a pris naissance au magasin.

New York, 5.—L'évêque Bacon, de Portland, en charge de l'archevêque McClosky, est arrivé ici aujourd'hui, à bord du S. S. *Pereire*, venant d'Europe. L'évêque Bacon est mourant et a été relégué à l'asile St. Vincent ; on désespère de sa guérison.

Philadelphie, 5.—L'*Evening Telegraph* dit : " La victoire des Démocrates est certaine ; le Sénat comprendra 28 Républicains et 22 Démocrates. Mais la Chambre donnera aux Démocrates une majorité de 10 à 12 de majorité.

San Francisco, 5.—Des nouvelles de Tahiti, à la date de 20 septembre donnent des détails sur l'incendie du vaisseau *Centaur*, le 15 août, en face des Iles Marquises. Le brick *Natulius*, de San Francisco, a pris à son bord un canot, dans lequel il y avait 5 hommes de l'équipage du *Centaur*, et les a conduits à Tahiti. Le navire consumé était chargé de charbon de Liverpool. Le contre-maître et 7 matelots s'embarquèrent dans une chaloupe, pour les Iles Marquises ; un homme périt durant le trajet, et le reste atteignit sans danger Resolution Bay, après un trajet de 17 jours.

Le Second prit avec lui le capitaine Foster et son équipage, et lutta contre la tempête quatre jours et quatre nuits. Le capitaine périt avec l'équipage.

Chicago, 5.—Caulfield, démocrate, a une majorité d'environ 500 à 600 voix.

Knoxville, 5.—Dans le 1er district du Tennessee, Mac-Farlane, démocrate, a une majorité de 1,500 voix ; dans le 2ème district, les Républicains ont 400 voix de majorité : soit un gain de 600 voix pour les Démocrates. Moynart, républicain, se présentant pour la charge de gouverneur, a été battu dans son propre district, et par 60,000 dans l'Etat.

Dans le comté de Knox, tous les votes ont été pour les Démocrates.

Dans le 3ème district, Diffel, démocrate, a une majorité de 4,000, soit une victoire de 4,000 voix pour eux.

Nouvelle-Ibérie, 5.—Des gens venant de St. Martinville, rapportent l'arrestation, le jour précédent, par le député-marshal des Etats-Unis, du général Dellant et de son fils ; ils ont été relâchés sous caution. Cinq nouveaux arrêtés sont maintenant sous garde.

Le marshal Selyle et le lieutenant Hodgson, avec un détachement de cavalerie, sont partis ce matin pour l'Ouest.

New-York, 5.—La Chambre de Commerce de New-York a nommé aujourd'hui W. H. Fogg, J. Stranahan, J. F. Henry, Geo. Opdyke et E. R. Duckee, membres du comité pour assister à la convention annuelle de "l'American Cheap Transportation Co.", le 1er décembre.

San Francisco, 5.—Les rapports de Nevada ne sont pas complets ; mais les Républicains ont été battus. Les Démocrates ont élu le gouverneur, par une plus petite majorité que celle annoncée. Les Républicains prétendent que Woodburn a été élu pour le Congrès, par une majorité de 400 voix sur Ellis.

Oswego, 5.—Le comté d'Oswego a donné 1141 à Dix, 1164 à Robinson, et 1172 à Blakely.

Nouvelle-Orléans, 5.—Cent coups de canon ont été tirés ce soir en l'honneur des victoires des Démocrates.

Nouvelle-Orléans 5.—Les prisonniers arrêtés hier à la paroisse St. Martin, sont encore en prison, attendant l'enquête préliminaire, et ils n'ont pas été transportés ici, comme il en était rumeur.

Le député-Marshal et un détachement de cavalerie sont arrivés ici à midi, et un autre détachement de St. Martin est arrivé cette après-midi avec bagage.

Leur mission n'est pas connue.

Nashville, 5.—Etat de la Législature : Sénat, 23 démocrates, 2 républicains ; il y a 6 ou 7 républicains pour la Chambre d'Etat.

La majorité du gouverneur démocrate est de 40,000 à 65,000.

Little Rock, 5.—D'après les rapports officiels reçus, les démocrates prétendent avoir élu tous les membres du Congrès.

Montgomery, 5.—Les dépêches font encore voir de nouvelles victoires démocratiques.

Les affaires ont été interrompues depuis mardi, les congratulations étant à l'ordre du jour.

Boston, 5.—Les réjouissances des démocrates sont générales, aujourd'hui, dans toutes les parties du Maine, du New-Hampshire et de cet Etat.

Baltimore, 5.—Abraham Myers, serre-frein sur le "Baltimore & Ohio R. R.," a été tué instantanément en accouplant des chars.

Madison, 5.—Ce soir, Ca[illegible] [illegible]son Burst a tué un jeune Canadien [illegible] nommé George F. Mortin.

Atlanta, 5.—Le maire Spencer, arrêté sous accusation de violation de la loi, a été libéré aujourd'hui par le Juge Easkin.

New-York, 5.—Sa Grandeur Mgr. Bacon, évêque catholique de Portland, Maine, qui était arrivé hier par le SS. *Pereire*, du Hâvre, est mort ce soir à l'Hospice St. Vincent.

EUROPE.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 5.—Ce qui suit a été reçu du SS. "Faraday" : "SS. Faraday," 3 novembre, 1 heure p. m., 5014o de latitude et 2807 de longitude ; 776 nœuds de câble ont été posés ; une grande tempête venant du nord-ouest se fait sentir.

SS *Faraday*, 4 novembre, 8 heures a. m. La tempête diminue, mais il y a de très hauts vagues, 871 nœuds de câble ont été dépensés.

SS *Faraday*, 4 novembre, 1 heure p. m. 5003 de latitude, 3059 de longitude, 893 nœuds de câbles dépensés, une forte tempête se fait sentir.

SS *Faraday* 5 novembre, 8 heures a. m., 129 nœuds de câbles dépensés depuis le dernier rapport.

Londres, 5.—M. McIre dans son adresse acceptant la nomination comme membre du Parlement pour Birkenhead en remplacement de feu M. Laird, promet de supporter M. Disraeli pour suivre les principes de son prédécesseur et promouvoir l'annexion de Birkenhead à Liverpool.

Londres, 5.—Des nouvelles de Cap Town en date du 11 octobre rapportent que les mines d'or attirent plus l'attention, de gros monceaux d'or ont été trouvés.

La récolte est en bonne condition dans toute la colonie.

Le débordement de la rivière a causé du retard dans la transmission des malles.

Rome, 5.—Une liste de souscriptions pour venir au secours de Garibaldi, a été arrêtée.

Santander, 5.—L'armée républicaine du Nord a commencé les opérations contre les carlistes le 2 courant. Les quartiers généraux ont été transportés à Cenicero.

Le général Lona s'est embarqué ici avec 8 bataillons dans le but de délivrer Irun.

Londres, 5.—Une dépêche de Berlin à la *Pall Mall Gazette* dit qu'il est rapporté dans les cercles diplomatiques que les relations entre le Czar et le Président Serrano ont pris un caractère amical, et qu'il est entendu que la Russie va bientôt reconnaître le gouvernement républicain de l'Espagne.

Berlin, 5.—Le comte Von Arnim a eu une entrevue mardi dernier avec le Juge devant lequel l'enquête préliminaire de son procès a été conduite et on a permis au comte de faire une nouvelle déposition.

Dublin, 5.—Le Duc D'Obercorn a été élu grand-maître des Francs-Maçons d'Irlande.

Santander, 5.—Tous les steamers employés par le gouvernement ont commencé à transporter les troupes à San Sebastian pour secourir Irun. Dix steamers sont employés à cette besogne et chacun portera environ 1,000 hommes.

Une dépêche spécial d'Irun rapporte que les carlistes font de grandes pertes.

Paris, 5.—Les généraux Palfrey du Massachusetts et Maury du Rhode Island et M. Hitz, consul général de la Suisse à New-York, sont arrivés ici.

Londres, 5.—Les hauts dignitaires de l'Eglise catholique ont décidé de tenir un grand congrès catholique international à Londres, dans le but de proclamer la doctrine de l'Infaillibité du Pape, la revendication des droits du Pape aux pouvoirs temporel et spirituel.

Il est rapporté que cette détermination vient directement du Vatican.

L'Archevêque Manning dans une dépêche spéciale à Westminster a admis que l'influence spirituelle du Pape s'était grandement accrue depuis la perte de son pouvoir temporel. Si l'arbitrage parvenait à empêcher la guerre, le Pape seul pourrait être nommé arbitre.

Londres 5.—Le steamer jumeau *Castalia* après plusieurs essais infructueux, est retourné dans la Tamise. Des changements importants vont être faits à son engin, ce qui prendra environ six semaines.

Paris 5.—On rapporte que le gouvernement a l'intention de lever l'état de siège aussitôt après la réunion de l'Assemblée.

Madrid 5.—Le général Jovello est entré dans——, les Carlistes fuyant devant lui. Des corps considérables d'insurgés ont offert à capituler à Maestrozza.

Les Carlistes ont lancé environ 1500 projectiles dans Irun.

BONS LITS A RESSORT (ou lits bizarres.) Lequel choisirez-vous ?
Anglais et Français, répondent : le premier sans doute ? et emploierez les Townshend, et vous les achèterez rue Bonaventure. Matelas en crin, à ressort en laine, lits de plume, paillasses manufacturés. On fournira au commerce. Chez TOWNSHEND, 104 et 106, rue Bonaventure, Montréal.
N.B. Vieux effets de lit réparés et refaits.
18 septembre. 9—a k

CROMWELL, ANNETT & CIE.,
90, RUE WELLINGTON
FONDEURS EN FER
MACHINERIES
Machines pour travailler le fer et en le bois, Courroies en cuir et en caoutchouc, etc.,
ENGINS A 3 CYLINDRES
"BROTHER HOOD'S PATENT."
Que l'on peut faire marcher assez vite pour pouvoir le mettre en opération directe avec les machines fonctionnant le plus rapidement, les hélices de propulseurs, etc. Les prix sont bien moins élevés que ceux des autres engins de la même force.
JAS. R. ANNETT,
90, rue Wellington.
16 avril.—182 a k

COMPAGNIE DE PIANOS DE NEW YORK ET BOSTON.
430 et 432, rue Notre-Dame, Montreal
Agents pour les célèbres manufactures suivantes :
ALBERT WEBER, New-York.
E. D. PEASE & CO., do.
J. & C. FISCHER, do.
HALLET, DAVIS & CO., Boston.
HY. F. MILLER & CO., do.
ORGUES de GEO. WOOD, do.
Nous annonçons respectueusement au public que nous sommes encore à l'ancienne place d'affaires, 430 et 432, rue Notre-Dame, et que nous avons agrandi nos entrepôts, que nous considérons maintenant les plus beaux de la Puissance. Pianos à sept octaves, $275, garantis pour dix ans.
THOMAS A. HAINE, Gérant.
On vient de recevoir un grand assortiment de Tabourets pour Pianos.
7 mars.—sa 180

JAMES WRIGHT,
Ouvrageur en Bois, Cloisons, Garnitures de Salon, Parquet d'Eglise, de Magasin, manufacturier d'Accessoires de Bureau, Mouleur, Finisseur et Tourneur, etc.
Manufacture—92, 94 & 96 rue Prince.
Dépôt et Bureau : 37, rue St. Antoine
Des échantillons de Planchers-Tapis et Planchers cirés peuvent être vus aux salles d'échantillons de la Compagnie de Pianos de New-York et Boston, 430 et 432 rue Notre-Dame.
Les Plans et prix pour planchers ou garnitures sont fournis sur application au Bureau, ou par lettre adressée à la Boîte 943, Bureau de Poste, Montréal.
21 mars.—r 162

Cloches d'Eglise.

MANUFACTURÉ PAR
JONES & Co., Troy
LASLETT & RUSSELL, Agents,
463, Rue St. Paul, Montréal.
Cloches de 100 à 1,000 lbs. en mains.
15 Juillet. 255—sm

LEON HURTEAU
Marchand de Bois
CLOS RUE MIGNONNE ET St. ANDRE
Le soussigné, qui a été Agent durant ces dernières années de MM. Boyer, Hudon & Cie., vient d'acheter de ces Messieurs tout leur Fonds de bois de Service—à une grande réduction—ce qui lui permettra de vendre
Planches, Madriers de toute épaisseur,
A des prix excessivement raisonnables, plus bas que tout autre établissement en cette ville.
Bois de Chauffage à bien bon marché,
Au Clos de la Rue Mignonne, coin de la Rue Christophe, ancien clos Latreille.
☞ Le soussigné a aussi fait l'acquisition des autres bois dans ces clos à la Maison Boyer, Hudon & Cie.
LÉON HURTEAU.
21 Septembre. 12

FAITES FAIRE
Vos réparations du printemps à
L'ATELIER CENTRAL
JAMES CURRIE,
Menuisier et Charpentier.
418, Ruelle Fortification, près de la Place Victoria.
8 avril. 188—a

COLLINS & CIE.,
Coin du Carré de la Douane et de la Rue St. Paul, Montréal,
offrent en vente
DE BONS SACS A GRAIN DE SECONDE MAIN
A $8.00 Pour 100.
Octobre 28

LA MINERVE

Vendredi matin, 6 Novembre 1874.

M. RYAN. } On ne connait pas encore d'adversaire à M. Ryan, qui a de nouveau posé sa candidature dans la division Centre. Nous espérons que tous les amis de la paix dans ce pays, tous les hommes capables d'apprécier la conduite d'un député honnête et intelligent, lui donneront leur appui.

Le *National* qui au mois de janvier, vantait M. MacKenzie, et foudroyait M. Ryan, sait aujourd'hui combien ses éloges et ses critiques étaient bien placées ; M. MacKenzie a voté l'expulsion de Riel que M. Ryan a voulu sauver.

Ce qui vient d'arriver montre à la population le cas qu'elle doit faire des excommunications prononcées par le premier organe radical de Montréal.

Montréal-Ouest. } Une scission s'est produite dans le camp grit-rouge de Montréal. Nous avons déjà dit que les membres du Comité permanent démocratique étaient également partagés sur le sujet du choix d'un candidat. Sept grits voulaient lancer Frédéric MacKenzie contre Stevenson et sept rouges tout en approuvant la candidature de l'ex député, le repoussait, attendu que son vote contre Riel lui nuirait aux yeux des Canadiens et des Irlandais, et mettrait l'élection en grand danger. M. Holton, le président du comité, ne voulait faire pencher la balance ni à droite ni à gauche par son vote. De là grand embarras.

On ne savait trop comment en sortir, lorsque M. MacKenzie est venu trancher le nœud gordien en posant sa candidature, sans plus se soucier du comité.

Cet acte d'indiscipline a vivement irrité nos radicaux, car il faut savoir que ces partisans de l'égalité sont raides sur l'article de l'obéissance aux chefs. Tout se fait là en vertu d'un mot d'ordre, d'après les décisions du Comité central et permanent du rougisme. Ce n'est pas le peuple qui doit choisir les candidats suivant l'évangile rouge, mais on doit les lui imposer et prendre ensuite le moyen de les faire élire à tout prix, en lui promettant un chemin de fer s'il le faut comme cela s'est fait à Pembroke.

Il est question de mettre un troisième candidat sur les rangs et l'on mentionne les noms de deux ou trois Canadiens-français.

M. MacKenzie a voulu profiter de l'indécision de ses chefs pour se mettre en campagne. Lui pardonneront-ils ce crime? Retrouvera-t-il leur appui? Dans tous les cas, nous sommes certains qu'il serait bien présomptueux, s'il osait encore compter sur l'appui des Canadiens et des Irlandais dont il a si lestement trahi les intérêts.

Le "Globe" et Lépine } Le *Globe*, qui a l'habitude de faire connaître, avant les autres feuilles grits, son opinion sur les questions à l'ordre du jour, s'est laissé devancer dans l'affaire Lépine. Etait-ce l'embarras qui lui paralysait la langue, ou la joie qui le suffoquait, ou bien était-ce un simple effet de tactique? Nous laissons à ses congénères le soin de nous éclairer là-dessus. Ce n'est qu'avant-hier qu'il s'est décidé à rompre le silence. Nous sommes porté à croire que depuis que le verdict a été rendu, il s'est consulté avec ses subalternes d'Ottawa, les exécuteurs de ses volontés, et que maintenant il nous annonce le résultat de la détermination commune. Nous sommes heureux de constater qu'il s'est opéré un changement chez le *Globe*, dans le sens de la modération. Il trouve, comme nous, qu'il y a eu assez de sang répandu et partant de cette idée, il ne réclame pas que la justice suive son cours et que Lépine soit exécuté. La sentence portée contre lui est juste, dit-il, mais qu'elle soit commuée en une autre peine, et nous aurons lieu d'être satisfait.

Nous croyons que le *Globe* reflète la pensée ministérielle, ou plutôt nous fait connaître l'ordre qu'il a donné. Il va sans dire qu'il ne nous satisfait pas. Ce n'est pas une commutation que nous vous demandons, mais la grâce de Lépine suivie de l'amnistie ; avant d'aller plus loin, laissons la parole au *Globe* :

Le procès de Lépine s'est terminé par une sentence qui devra être exécutée en conformité avec le verdict du Jury. Le procès est reconnu comme ayant été conduit honnêtement. Le Juge a présidé avec dignité et une stricte impartialité. Le cas a été considéré entièrement sur ses mérites. Les avocats de la poursuite et de la défense ont montré une habileté non ordinaire, et le Juré, composé de Français et d'Anglais en égales proportions, a fait son devoir en rapportant un verdict en rapport avec l'évidence. Le Juge a complété l'affaire en prononçant la seule sentence possible dans les circonstances. Il n'avait pas d'autre alternative. La commutation de la sentence n'était pas de son domaine. La majesté de la loi Britannique a été vengée. Une injustice irritante avait été commise. Un sujet Britannique avait été mis à mort, non par sentence de la loi, et par accident.

Une enquête devait être faite sur cette mort, sans quoi l'axiome des Anglais, qu'il y a un remède pour chaque injustice, serait devenu une moquerie. L'affaire a traîné pendant des années, mais le remède a enfin été trouvé, et la justice a fait son œuvre. Lépine a été trouvé coupable d'avoir causé la mort de Thomas Scott sous la procédure exigée par la loi, et a reçu la sentence appropriée.

Il reste à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme représentant de Sa Majesté et premier homme de la Puissance, de dire ce que l'on doit faire de la recommandation à la clémence faite par le Jury. En tout cas, une telle recommandation demande que l'on y prête beaucoup d'attention ; dans le cas présent même, plus que dans un cas ordinaire. Cela forme, sans aucun doute, dans l'esprit du Jury, une partie matérielle du verdict. Le criminel, lui passé, on ne peut en douter, avait des circonstances atténuantes à plaider. Il n'agissait pas d'après lui-même, mais il était subordonné à Riel, et il y a raison de croire qu'il pensait avoir une ombre de loi pour ce qu'il a fait. Dans ces circonstances, nous ne doutons pas qu'une commutation de la peine ne soit recommandée à Son Excellence. Il a été répandu assez de sang dans une misérable querelle, et si la dernière sentence est suffisante pour montrer de quel œil le peuple du Canada regarde le meurtre de Thomas Scott, personne ne s'y opposera.

C'est une commutation et non un pardon que nous offrent le *Globe* et le gouvernement. L'un et l'autre ont fait un pas dans la seule voie qui conduise à la véritable solution de la difficulté, mais ils se sont arrêtés à mi-chemin, et bien qu'ils se soient rapprochés de nous, ils en sont encore à une immense distance. Sur le fond même de la question, nous sommes aussi divisés que jamais, car nous n'admettons pas que la sentence soit juste, ni que l'autorité ait été fondée à poursuivre devant les tribunaux l'acte de Lépine.

Accepter la proposition du *Globe*, ce serait céder sur tous les points ; ce serait abandonner une cause juste que nous défendons depuis quatre ans.

La concession du *Globe* est moins considérable qu'elle en a l'air et, en définitive, se réduit à peu de chose. Ce n'est point parce que Lépine n'est pas coupable qu'il consent à renverser l'échafaud que lui a élevé le juge Wood. Non, mais seulement parce qu'il a plaidé les circonstances atténuantes en faveur de Lépine. Ce dernier n'a droit à une commutation de la peine que parce qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres de Riel et de ses autres chefs. Or, si le *Globe* se place à ce point de vue, avec le gouvernement, il laisse suspendue sur la tête de Riel et de quelques autres une menace terrible. Ils sont exposés à être traduits devant les tribunaux et comme ils n'auront pas à plaider, dans le cas d'une condamnation, les circonstances atténuantes que le *Globe* fait valoir au bénéfice de Lépine, on les laissera aux mains du bourreau.

La position prise par le *Globe* ne fait que déplacer la difficulté, sans la faire disparaître, et fait voir comme on est loin de la solution de la question, lorsqu'on l'envisage sans l'amnistie.

Il faut donc que le gouvernement en prenne son parti et qu'il se mette bien dans l'esprit que le temps des demi-mesures est passé, et qu'une simple commutation de la sentence ne contentera pas ceux qui ont raison de se plaindre.

Nous venons d'identifier le *Globe* avec le gouvernement. Peut-être nous en fera-t-on un reproche! Mais il nous avouait il y a deux semaines qu'il était l'âme du gouvernement et "l'influence en arrière du trône." Nous sommes autorisé à croire qu'il n'a pas encore rompu avec ceux qu'il passe pour diriger. Dans tous les cas, nous serions heureux de nous tromper. En attendant, nous devons croire que le *Globe* nous fait connaître en ce qui regarde Lépine le projet du gouvernement.

Le Juge Wood. } On lit dans le *Courrier du Canada* :

Quand le gouvernement Blake-MacKenzie offrit $5,000 pour la tête de Riel, M. Wood était son trésorier provincial. M. Wood, alors, porta son jugement contre le gouvernement provisoire, contre Riel, Lépine et les autres, et les déclara d'avance coupables de meurtre.

C'est le même Wood qui a été fait ingénieur-en-chef à Manitoba par le gouvernement actuel d'Ottawa. C'est le même Wood qui a présidé au procès de Lépine et écarté le plaidoyer de justification.

Le devoir de M. Wood était donc de se récuser. Après avoir formulé publiquement sa haine contre Lépine et l'avoir déclaré coupable d'avance, il ne pouvait plus, sans scandale et sans mépris de la loi, siéger comme juge au procès de Lépine.

Ce grand jurisconsulte dont parle le *Journal* a méprisé et outragé la loi de deux manières ; 1o en siégeant comme juge quand il était disqualifié, 2o en enlevant à Lépine ses justes moyens de défense.

L'Ile d'Anticosti. } Dans le cours des dernières années, il s'est produit un mouvement en faveur de l'établissement et de la colonisation de l'île d'Anticosti, qui avait été oubliée pendant si longtemps et vers laquelle, jusque là, nos colons et nos explorateurs ne s'étaient dirigés que bien rarement. Des tentatives individuelles avaient bien été faites de temps en temps dans le cours du dernier siècle, mais ces tentatives n'avaient abouti à aucun résultat sérieux, et le vaste territoire d'Anticosti était resté inconnu et désert.

Après la Confédération, il vint à quelques personnes l'idée de tourner de ce côté l'attention des gouvernements et de donner naissance à un mouvement pour la colonisation régulière de l'Ile, qu'on avait lieu de croire habitable et capable de nourrir une population nombreuse. L'établissement de ce pays jusqu'alors abandonné devait augmenter la richesse de la Confédération et développer des ressources encore inexploitées. Une compagnie fut formée pour entreprendre la colonisation de l'île, et y attirer une immigration des provinces du Golfe ou de Québec. Le gouvernement vint lui-même en aide à l'entreprise, et, effectivement, quelques familles de colons, venant de Terreneuve ou des autres provinces avoisinantes, furent conduites dans l'île et s'y établirent. Mais le mouvement d'immigration paraît avoir été très lent et restreint. L'entreprise tomba quelque peu dans l'oubli, et on a presque complètement ignoré le sort de la nouvelle colonie à venir jusqu'aujourd'hui. Les rapports sur l'état de l'île et la condition des colons étaient rares et contradictoires, et peu propres à activer l'immigration.

Il y a quelques mois, le département de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, chargea M. Gregory de faire une visite à Anticosti et de s'assurer de la condition des nouveaux établissements. M. Gregory, de retour depuis quelques semaines, a publié un Rapport de son voyage, qui contient un exposé plus ou moins complet de la situation de l'île et des progrès de la colonisation. C'est la première information officielle qui ait été publiée sur Anticosti depuis la formation des nouveaux établissements.

M. Gregory a visité les deux principales colonies, situées sur la côte nord de l'île, à la Baie des Renards et à la Baie Anglaise. Le nombre des familles qui se sont fixées dans ces deux endroits, depuis la formation de la compagnie, est d'environ soixante-cinq, formant une population de près de 300 âmes. La plupart de ces familles viennent de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, qui sont les deux provinces les plus rapprochées d'Anticosti. L'émigration des autres provinces est à peu près nulle.

Dans les premiers temps, les nouveaux colons se sont trouvés dans une condition des plus précaires et menacés de manquer des choses de première nécessité, par suite de l'insuffisance de l'approvisionnement fait par la compagnie.

Comme les nouveaux venus ne pouvaient trouver immédiatement leur subsistance dans l'exploitation du sol, ils devaient nécessairement compter pour les premiers temps de leur arrivée sur les secours du dehors et l'aide que leur avait promis la compagnie.

Comme ces secours leur firent défaut, plusieurs se virent réduits à ne compter que sur eux-mêmes, et exposés par conséquent aux plus grandes privations, dans un pays nouveau et stérile. Un agent fut alors envoyé au gouvernement fédéral, pour le prier de venir en aide à la colonie et d'y faire parvenir des approvisionnements. C'est à la suite de cette requête que le gouvernement envoya M. Gregory à Anticosti, avec mission de porter secours aux colons et de faire rapport sur la situation des nouveaux établissements.

M. Gregory apprit des colons qu'ils avaient la certitude de réussir dans l'avenir, que les perspectives de la colonisation étaient satisfaisantes, et qu'ils n'auraient pas eu à se plaindre, sans l'abandon où la compagnie les avait laissés avant que le pays pût encore suffire à leurs besoins et leur fournir leur subsistance. Ils trouvent le climat agréable, et ne demandent pas à retourner dans leur pays. Chaque famille possède une maison assez confortable et un ou deux bateaux pour la pêche. La récolte des patates a été assez abondante, mais le blé est rare, par suite de l'état encore peu avancé du défrichement. Les pêcheries de l'île sont riches et peuvent être exploitées avec avantage. Le sol est des plus favorables pour la culture. Plusieurs colons ont récolté 40 minots de patates, pour un qu'ils avaient semé.

La plupart de ces immigrants ne sont dans l'île que depuis l'été de 1873.

M. Gregory distribua dans chaque établissement des provisions, des grains de semences et autres objets de première nécessité, pour permettre aux colons de passer l'hiver sans privations. Il leur donna à entendre en même temps qu'à l'avenir ils ne devraient pas compter sur ce genre de secours et qu'ils devront se mettre en état de se suffire à eux-mêmes. Les colons se montrèrent satisfaits et pleins de confiance dans l'avenir.

D'après le rapport officiel, ces espérances seraient pleinement justifiées par l'état de l'île, dont M. Gregory a exploré une partie, et qui est riche en ressources de toutes sortes. Le bois ne manque pas, le pays est sillonné de rivières, le sol est fertile et riche, et présente des avantages qui manquent complètement aux colons du Labrador et de la côte nord du Golfe. L'île est déjà visitée chaque année par quelques vaisseaux, et l'on prévoit qu'à une époque rapprochée, l'œuvre commencée par la compagnie sera en pleine voie de prospérité.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITÉS.

Le vapeur *Trois-Rivières*, Capt. Duval qui a remplacé le *Berthier* sur la ligne de Montréal aux Trois-Rivières, n'est arrivé de ce dernier port qu'hier matin à sept heures et demie. Il aurait dû arriver ici avant-hier soir à 10 hs. ou dix heures et demie, mais la brume épaisse qui l'environnait de toute parts, l'en a empêché. Le *Trois-Rivières* a passé la nuit vis-à-vis des îles de Boucherville.

Cette brume qui, depuis quelques temps couvre presque continuellement le fleuve, n'est pas la seule cause du retard apporté à l'arrivée des vapeurs. A cette saison de l'année, l'eau est extrêmement basse dans le St. Laurent. On nous rapporte que souvent, même, les bateaux se sont échoués en des endroits où, il n'y a pas longtemps, ils pouvaient voguer à toute vitesse. Et l'on est obligé, ainsi de ralentir la marche des vapeurs.

Le *Montréal* n'est parti des Trois-Rivières qu'à midi et demi, hier. Il a été aussi retardé par la brume.

On nous écrit de plusieurs paroisses du district des Trois-Rivières, que l'eau manque presque partout. La plupart des puits sont à sec ; les rivières ne roulent qu'une onde sale, boueuse.

Les révérendes Sœurs de la Providence, Directrices des *sourdes-muettes*, remercient ceux qui ont bien voulu encourager leur bazar.

Le *Moniteur Universel* annonce le mariage de la fille de M. Louis Veuillot avec le commandant Pierron, ex-officier d'ordonnance de Napoléon III, ancien chef du cabinet Maximilien, dont il fut le conseiller et l'ami.

On nous annonce que M. l'abbé Chabert, qui a rouvert ces jours derniers, son Ecole des Beaux Arts, se propose de recueillir des souscriptions pour deux brochures qu'il a préparées, et qui ont pour titre "l'Art du Dessin" et "Du présent et de l'avenir, en Canada, des Beaux-Arts, des Arts et Métiers et de l'industrie." Ces ouvrages devront servir pour l'enseignement des élèves et seront d'un grand intérêt pour les amateurs. Le but de M. Chabert en publiant ces brochures, est d'activer le mouvement qui se produit en faveur des beaux-arts, et d'aider son entreprise. Il compte sur l'encouragement du public et des personnes qui favorisent l'Ecole des Beaux-Arts, actuellement sans ressources.

La correspondance suivante, qui est adressée à l'*Univers*, montre le peu de foi qu'il faut ajouter à toutes les nouvelles répandues depuis quelque temps sur le compte des Carlistes par le télégraphe et les agences :

Frontières d'Espagne, 15 octobre.

Si habitués que les carlistes soient aux mensonges des libéraux, nous avons été grandement étonnés par la lecture des journaux français et espagnols. Moi-même j'ai été pris au piège, et devant l'insistance de certains bruit, j'avoue que j'ai hésité un moment et que j'ai ajouté foi à la nouvelle d'un malheur. Il est vrai que les journaux espagnols, lorsqu'ils donnent une nouvelle à effet, disent maintenant - C'est confirmé.

D'après ces journaux, et même d'après la *Liberté* qui a *garanti* la certitude de ses renseignements, Cabrera aurait été appelé par le conseil du général Dorregaray. C'est absolument faux, et il est faux également que Dorregaray ni personne ait parlé au roi de Cabrera dans les présentes circonstances. Il y a longtemps que tous les carlistes savent à quoi s'en tenir à l'égard de Cabrera, et qu'ils ne s'en occupent même pas. Ce malheur, si vous voulez, est depuis longtemps un *fait accompli*, que tout le monde a regretté dans le temps, mais que tout le monde a aussi oublié.

Il n'y a pas eu le moindre prétexte à la nouvelle de troubles ni de divisions parmi les carlistes. L'effronterie de la *Epoca* et de l'*Imparcial* est arrivée à un tel degré, que ces journaux disent tenir la nouvelle des exécutions de dix-neuf carlistes à Estella, de personnes qui les ont vues. C'est faux, absolument faux, absolument faux.

Toutes les feuilles de Madrid, le télégraphe et le rapport de Moriones au sujet du combat de Carrascal, ont nettement affirmé que le colonel Montoya du 3e navarrais avait été tué dans cette affaire. Ils l'avaient *vu*, ces républicains. J'avais fini par le croire. Il y a un moment qu'un camarade arrivant d'Estella est venu me faire visite. Par hasard, je me suis avisé de lui dire :

—Ce pauvre Montoya, nous l'avons perdu.

—Comment ?

—Mais il a été tué, à ce qu'il paraît.

—Quand donc cela ?

—Eh bien, tu me le demandes ? Dans le combat du Carrascal.

—Allons donc, mon cher, tu es fou. Je viens de l'embrasser hier même, lorsque je partais. Il se porte parfaitement bien.

Que voulez vous que je vous dise des autres mensonges expressément répandus par nos ennemis? Les journaux de Madrid arrivés hier, assurent sérieusement que le général Mendiry a quitté le quartier royal et est entré aussi en France, que le général Mogrovejo fait de même et qu'il est à Bayonne, et que le général Dorregaray qui est en disgrâce est tombé pour ceci et pour cela.

Je m'afflige de perdre mon temps à démentir tous les jours les mêmes calomnies.

De divisions parmi les carlistes il n'y en a pas eu et don Carlos n'a pas été en désaccord pendant un seul moment avec le général Dorregaray. Je défie là-dessus toute contradiction. Personne, d'ailleurs, n'a demandé ni même indiqué ce que le roi vient de faire de son plein gré, se faisant interprète des intérêts de la cause et des besoins militaires du moment.

Notes Locales.

LA CIE. DU RICHELIEU.—Il y a quelques jours nous apprenions à nos lecteurs que le *Canada*, de la Cie. du Richelieu, avait éprouvé un accident assez grave. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de leur annoncer que ce vapeur est reconstruit à neuf. L'habile conducteur des travaux de la Cie. du Richelieu, M. Charles H. Beaulieu, a engagé un grand nombre d'ouvriers Ces derniers sont déjà à l'œuvre et il n'y a pas de doute que le printemps prochain, à l'ouverture de la navigation, la Compagnie de Richelieu lancera un vapeur aussi fort que le *Montréal* et aussi élégant, sinon plus, que le *Québec*.

BAZAR AU PROFIT DE L'EGLISE A HOCHELAGA.—Toutes les personnes charitables qui désirent donner quelques objets pour ce Bazar, qui s'ouvrira le 22 Novembre, voudront bien les envoyer au plus tôt au Rev. M. L. M. Dugas, curé à Hochelaga, ou les faire parvenir à la librairie de MM. J. B. Rolland & Fils, Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal.

5 novembre—s.

TÉLÉGRAPHIE.—La compagnie du télégraphe de Montréal a ouvert des bureaux à Mill Point, Bart et Carronbrook, province d'Ontario.

ACCIDENT DE VOITURE.—Dans la soirée de mercredi, un cheval attelé à une voiture de promenade, a pris le mors aux dents dans la rue Notre-Dame. La voiture a été mise en pièces, et M. Laurier, qui conduisait le cheval, a été lancé sur la voie publique et a reçu des blessures d'une certaine gravité.

UNE VOLEUSE ÉMÉRITE.—La jeune servante répondant au nom de Winnifred McDonough, dont nous avons déjà raconté les exploits, est arrivée hier matin d'Ottawa, sous l'escorte d'un agent de police. Elle a comparu devant le magistrat de police et a été envoyée en prison pour examen.

LA PETITE VÉROLE.—Il y a eu hier à l'Hôpital-Général un décès causé par la petite vérole ; c'est le troisième depuis le commencement de la semaine.

L'ASILE ST. PATRICK.—Le bazar annuel au bénéfice de l'Asile St. Patrice s'ouvre jeudi prochain, le 12 courant, dans les salles du Mechanics' Hall.

EN FUITE.—On nous apprend qu'un des employés de la Banque de Montréal a pris la fuite la semaine dernière, en emportant $27,000.

Cet exemple a été contagieux, car le même jour, un employé de confiance de M. W. B. Simpson, agent de change, s'est sauvé, en laissant dans la caisse un déficit de $15,000.

MORT ACCIDENTELLE.—Hier matin, à six heures et demie, le sergent Plante a découvert le cadavre d'un jeune matelot, sur les lisses du chemin de fer, près du quai de l'Ile. On crut d'abord que ce matelot avait été assassiné puis jeté sur les lisses. Il y avait eu une bagarre, avant-hier soir, dans la rue des Commissaires et l'on supposait que le défunt s'y trouvait. Toutefois, l'enquête qui s'est tenue à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. le coroner Jones, a établi que le défunt avait été écrasé par un train de marchandises du Grand-Tronc.

Son identité n'a pas encore été établie.

ARGENT A PRÊTER au Bureau de la Société Permanente de Construction Mont-Royal, No. 350, rue St. Joseph.—M. Longtin, Sec.-Très. 6 Nov. 1s n

MAISONS de première classe à vendre, Place Rolland, rue Berri. S'adresser à J. B. Rolland & Fils, rue St. Vincent.

14 oct. tm k

NOUVEAUX MEUBLES DE MENAGE.—Nous venons de recevoir un assortiment des mieux choisis de sets de salons, chambre à coucher en noyer noir avec dessus en marbre, tables de centre, étagères et beaucoup d'autres jolis meubles de fantaisie pouvant satisfaire les goûts les plus difficiles et à très bas prix.

LABELLE ET LEVEILLÉ,
266 rue Notre-Dame.

d-51.

CONSEIL-DE-VILLE.—L'assemblée mensuelle du conseil aura lieu lundi prochain, le 9 courant, à 8 heures p.m. pour considérer les ordres du jour qui suivent :

Rapports—Pour considérer une lettre de M. Potter concernant l'érection d'une nouvelle gare pour le chemin de fer Grand Tronc ; du comité des chemins, pour l'homologation du plan du quartier centre ; du même, pour l'homologation du plan du quartier ouest ; des comités de l'eau et des finances, pour l'acquisition d'une plus grande étendue de terrain à la maison des roues ; des comités des chemins et des finances, pour l'élargissement de la rue Sanguinet, entre les rues Ontario et Sherbrooke ; du comité spécial du Parc de l'Ile Ste. Hélène, pour donner pour cinq ans le contrat de la traverse, et pour une allocation pour divers ouvrages y mentionnés.

Motions—De l'échevin Kennedy, pour mettre en communication avec les égouts des rues, pour des fins de ventilation, toutes les cheminées des bâtisses dans lesquelles sont érigées des machines et chaudière à vapeur ; de l'échevin Rolland, pour mettre en vigueur les dispositions de la loi relativement à la manière d'enclore et d'égoutter les lots vacants ; de l'échevin Hood, pour un rapport du trésorier de la cité du nombre des institutions religieuses exemptes de cotisations, et de la valeur des propriétés qui leur appartiennent ; de l'échevin Kennedy, pour élargir la rue Bleury et élargir la rue St. Lambert ; de l'échevin Kennedy, pour que le conseil considère en comité général la question des chemins et des trottoirs ; de l'échevin Stephens, pour une opinion de l'avocat de la Corporation sur la légalité d'exempter de taxes certaines propriétés appartenant à MM. Delisle et Cherrier dans la rue St. Denis ; du même, pour mettre en vigueur les dispositions de la section 29 du Règlement chapitre XI relativement à la compagnie des chars urbains ; de l'échevin McShane, pour un règlement concernant les placards et affiches dans les rues ; de l'échevin Kennedy, pour un Règlement, réglant les cabinets d'aisances, etc., du même, pour un Règlement, réglant la manière de faire communiquer les égouts privés avec ceux des rues ; du même, pour un Règlement, réglant la manière de faire communiquer les égouts privés avec les fosses d'aisance ; de l'échevin David, pour qu'une somme de $5,000 soit offerte pour le meilleur appareil à consumer la fumée qui s'échappe des cheminées des grandes manufactures ; de l'échevin Hood, pour un état détaillé du coût de la députation en Angleterre en 1872 ; de l'échevin Stephens, pour imposer une taxe d'affaire de $20,000 sur la compagnie des chars urbains ; de l'échevin David, pour demander l'opinion d'avocats étrangers relativement au nombre de membres requis pour former un *quorum* du conseil de la cité ; de l'échevin McCambridge, pour un rapport du comité spécial de la traverse du chemin de fer à la rue Wellington ; de l'échevin Kennedy, pour mettre tous les carrés publics sous le contrôle du comité spécial des parcs de l'Ile Ste. Hélène et Logan ; de l'échevin Rolland, pour un rapport du comité des chemins sur les réclamations des héritiers Parthenais.

Règlement :—Pour les 1ère, 2e et 3e lectures d'un règlement pour l'enlèvement de la neige des trottoirs ; pour les 1ère, 2e et 3e lectures d'un règlement concernant les charretiers ; pour les 1ère, 2e et 3e lectures d'un règlement concernant la Compagnie des chars urbains ; pour les 1ère, 2e et 3e lectures d'un règlement pour réduire la taxe sur les courtiers.

Rapports : — Du même, pour obliger la Compagnie du Grand-Tronc à enlever leurs rails à l'exception de la voie principale, à partir de la rue Wellington, ou à construire un pont ou tunnel.

Motions.—De l'échevin Rolland, pour une adresse aux deux branches de la Législature, demandant de plus amples dispositions pour restreindre la vente des boissons enivrantes ; de l'échevin Grenier pour que les officiers de santé donnent un état du nombre de personnes vaccinées durant les quatre années dernières ainsi que des sommes payées pour la vaccination, et à qui ; de l'échevin Stephens pour un règlement réglant le trafic des chemins de fer en cette cité.

Rapports.—Du comité du feu recommandant défavorablement sur la requête des propriétaires de manufactures aux écluses St Gabriel, etc. ; du même, pour permission de vendre les matériaux provenant de la toiture de l'ancienne école militaire ; du comité des chemins et des finances sur l'élargissement de la rue Commune à partir de la rue McGill à la rue Youville ; des mêmes, pour ouvrir la rue Lafontaine, à partir du chemin Papineau à la rue Seaton ; des mêmes, pour l'élargissement de la rue Jacques-Cartier à partir de la rue Ste. Catherine et allant dans la direction sud ; des mêmes, pour permission de contracter pour 20,050 pieds de pierre pour cours d'eau ; des mêmes, pour permission de construire un égout dans la rue Ontario ; des mêmes, pour nommer M. A. Perrault, peseur de pierre et de chaux, avec un salaire de $500 par année ; des comités de police et du feu, pour l'achat d'un terrain pour une station conjointe de police et du feu, dans le Quartier St. Antoine, et du comité des finances sur iceux ; des mêmes pour l'achat d'un terrain pour une station conjointe de police et du feu dans le Quartier Sainte-Marie.

Motions — De l'échevin Rivard, pour considérer s'il convient de taxer les Eglises et les institutions de charité ; du comité de police, sur le résultat de l'investigation des charges portées par l'ex-sergent Lessard contre les officiers de la station de police centrale.

Rapports —Des comités de l'eau et des finances, pour une allocation de $3,000 pour du charbon ; du comité des chemins pour une allocation pour couvrir certaines dépenses faites au delà de son appropriation ; du comité de santé, pour une allocation supplémentaire pour clôture, etc., etc.

Motions —De l'échevin Stephens, pour régler la manière de donner des permis d'absence aux officiers de la Corporation ; du même, pour donner instruction au Trésorier de la Cité de ne payer les frais de députation qu'après une autorisation préalable du Conseil.

MARIAGE

—A Laprairie, le 5 du courant, par le Révérend Messire Isidore Gravel, curé du lieu, Aimé-Joseph-Achille Roberge, Ecuier, Notaire, à Demoiselle Marie-Eliza Poissant, fille et de M. Narcisse Poissant, hôtelier du même lieu.

—A L'Assomption, le 28 Octobre dernier, par le Rév. ... Gaibault, frère du marié, Monsieur Alphonse Charles Gaibault, de la cité de Québec, à Demoiselle Marie Cordélie Fébronie Gaaeau, de L'Assomption.

—A St. Léon, le 21 Octobre dernier, par le Révd. Messire L. Aubry, Archiprêtre, M. J. E. Harmidas Hamelin, fils de Edouard Hamelin, Ecuier, Entrepreneur de St. Barthélemy, à Delle. M. L. Victorine Caron, fille de George Caron, Ecuier, marchand.

DECES

—En cette ville, le 4 courant, à l'âge de 28 ans et 6 mois, M. Joseph Beauchamp.

INFORMATIONS DEMANDÉES.

On demande des informations sur aucun des descendants de FRANÇOIS LAFLEUR, ci-devant de St. Eustache, P.Q., qui est mort vers l'année 1857. S'adresser à sa fille,

THÉOTISTE LAFLEUR,
Corson, 175, South Water Street, Chicago, Ill.
30 Octobre. 45—ts p

Montréal-Centre.

Aux Electeurs de la Division Electorale de Montréal-Centre,

MESSIEURS, — L'élection pour ce District ayant été annulée par la Cour de Revision, je m'offre encore comme candidat pour représenter cette importante Division dans les Communes du Canada.

Tout en remerciant mes amis et ceux qui m'ont supporté, pour la confiance si généreusement placée en moi, je sollicite une fois de plus le renouvellement de cette confiance dans l'élection prochaine. Pour le moment, je dirai ouvertement que si j'ai l'honneur d'être élu votre représentant, je ferai tous mes efforts pour promouvoir les intérêts de la Puissance en général, et ceux de mes commettants en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
M. P. RYAN.

Montréal, 4 Novembre 1874.—51

AVIS.

Messieurs J. B. ROLLAND & FILS étant sur le point d'expédier à leur correspondant, à Paris, une série de publications canadiennes, messieurs les auteurs qui voudraient profiter de cette occasion pour envoyer de leurs œuvres en France, sont priés de les leur faire parvenir dans le plus bref délai possible rue St. Vincent, 12 et 14, Montréal.

5 nov. 51

$100 DE RECOMPENSE

PERDU

Sur la rue Notre-Dame, depuis l'Hôtel Dogenana à la rue St. Lambert, un PORTE-MONNAIE en Cuir de Russie, à deux compartiments, contenant une Bague en or avec diamants, et quelques pièces d'argent. La personne qui rapportera les objets ci-dessus à l'Hôtel Donegana ou au No. 18, rue St. Jacques, recevra une récompense de $100.

Montréal, 28 Octobre 1874.—s 51

PERDUE

UNE BROCHE a été perdue entre la Rue Ste. Hélène et la Cathédrale Anglaise. On donnera une forte récompense à celui qui la rapportera à ce bureau.

5 Novembre. 50—t p

UNE DAME PERDUE.

A 2 heures a.m., mardi, le 13 courant, un steamer passa le brigantin "Geo. Wheelwright," ancré à Trois-Rivières. La lumière du brigantin à l'ancre fut éteinte et une personne était signalée du steamer avec la lumière rouge, qui fut vue sautant pardessus bord soudainement. On suppose que le vaisseau se tenait auprès et qu'une femme revêtue d'habits neufs [légers] est passée à son bord. Vu que cette femme [qui est aliénée] manque, n'importe quelles informations de l'équipage du steamer etc. d'autres personnes seront reçues avec reconnaissance par son mari, W. G. HOWARD, au bureau de

BOYD & ARNTON,
3?9, rue des Commissaires.

Montréal, 19 Octobre 1874.—55

SITUATION DEMANDÉE.

Au No. 150, rue St. Charles Borromée, un TISSEUR de catalogne et autres étoffes, se recommande pour de l'ouvrage.

6 nov.—d p 51

ON A BESOIN

De FILLES habiles, sachant employer les machines à coudre, pour coudre dans les casques. S'adresser au No. 400½, rue Lagauchetière.

6 nov.—t p 51

DEUX MESSIEURS

Trouveraient à se pensionner dans une famille de première classe, où on ne prend pas d'autres pensionnaires.

Pour les conditions, s'adresser à ce bureau.

4 Novembre.—t p 49

ON A BESOIN

D'UN JEUNE HOMME pour un magasin d'épiceries, il devra se rendre utile à la cour. S'adresser Boîte 3 , Bureau de Poste.

24 oct.—41 ds p

MODISTE DEMANDÉE.

Mr. ISIDORE BERNADIN, Marchand du Village de Buckingham, a besoin d'une bonne MODISTE.

S'adresser à lui. Salaire libéral.

15 oct. j—32

A VENDRE

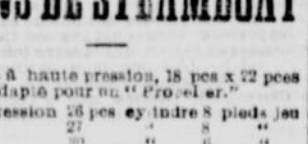

ENGINS DE STEAMBOAT

1 Cylindre à haute pression, 18 pcs x 22 pcs jeu, adapté pour un "Propeller."

1	Basse pression	26 pcs cylindre	8 pieds jeu			
1	do	27	"	8	"	
1	do	30	"	6	"	
1	do	45	"	10	"	
2	do	40	"	10	"	

AUSSI,

3	Bouilloires à tuyau, force de 50 chevaux				
1	do	do	do	30	"
2	do	do	do	25	"

Tout ce qui précède sera vendu à très bon marché.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la "St. Lawrence Steam Navigation Company," Quai St. André

A. GABOURY,
Quai St. André, Québec.

6 nov.—51 ds c

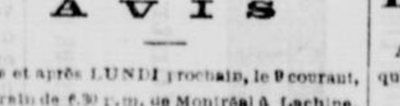

Chemin de Fer le Grand Tronc

AVIS

Le et après LUNDI prochain, le 9 courant, le Train de 6.30 p.m. de Montréal à Lachine, et celui de 7.00 p.m. de Lachine à Montréal seront discontinués.

JOSEPH HICKSON,
Gérant-Général.

Montréal, 5 Novembre 1874.—51 t

AVIS.

Le soussigné a l'intention de s'adresser à la Corporation de la Cité de Montréal, pour obtenir la permission d'ouvrir un étal de boucher rue Ontario entre les rues Wolfe et Montcalm.

DELPHIS LEPINE.

Montréal, 5 Novembre 1874.—51 t p

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par "The Montreal Omnibus and Transfer Company" pour demander des amendements à son acte d'incorporation, l'autorisant et lui donnant le pouvoir de poser des *rails ou tramway* pour la circulation de *cars* et autres véhicules, dans la Cité et le District de Montréal, et pour autres fins.

GILMAN & HOLTON,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 5 Novembre 1874.—51 ats

C. TOURVILLE

Est à la MAISON DE RÉFORME, 489, RUE MIGNONNE, comme Gérant du Département des Chaussures, où le public trouvera toujours un bon assortiment de Bottes et Souliers 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs.

N. B.—En Gros et en Détail.

18

PARC DECKER!

GRANDE COURSE

Samedi, 7 Nov.

Première Course.—Course ouverte à tous chevaux de voitures, pour une bourse de $100, trois dans cinq ; premier $60, second $30, troisième $10.

Seconde Course.—Une course ouverte à tous chevaux coureurs connus pour mener des voitures de charretiers depuis deux mois, pour une bourse de $75, deux dans trois ; premier $45, second $20, troisième $10.

CONDITIONS.

Les entrées seront de 10 par 0/0 et devront être payées la veille des courses, chez M. J. B. EMOND, coin des rues Craig et Campeau ou sur le terrain des courses. Quatre entrées et deux coureurs.

Ces courses devront se faire suivant le règlement du Club, et il sera strictement observé.

Les Jockeys devront être en costume.

La décision des Juges sera finale.

Les courses commenceront à UNE heure.

Prix d'entrée 25 centins. Pas de charge extra pour les stands.

Pour avoir droit aux courses, les chevaux devront être connus pour avoir conduit des voitures de charretiers.

Les bourses seront payées immédiatement après chaque course.

J. B. EMOND, } Propriétaires.
J. B. LEPINE, }

5 Novembre. 50

COURS PUBLICS

Ouverts à l'Institution Nationale des Beaux-Arts, Sciences, Arts et Métiers et Industrie,

RUE St. JACQUES, No. 75, MONTREAL

1o. COURS DU SOIR :—Dessin artistique, Peintures monochrome, Modelage, Sculpture, Architecture, Mécanique, Mathématiques, Physique et Chimie.

2o. COURS DE L'APRES-MIDI : — A l'usage des Amateurs, des Etudiants en Médecine, des Elèves des diverses maisons d'éducation pendant leurs jours de congé, et des personnes qui se destinent à l'enseignement de ces spécialités.—Dessin artistique et linéaire, Peinture d'ornement et de genre à l'huile, à l'aquarelle, &c., Modelage et Sculpture.

3o. COURS JOURNALIERS aux Ateliers de l'Institution Nationale, ouverts de 7 heures du matin à 6 heures du soir, à l'usage des APPRENTIS Peintres, Graveurs, Lithographes, Sculpteurs sur bois, sur pierre et sur marbre—les APPRENTIS Menuisiers, Ebénistes, Ferblantiers, Horlogers et Mécaniciens, désirant connaître leur métier à fond et en peu de temps.

Entretiens accompagnés d'expériences sur les diverses branches des Arts et des Sciences, par les Professeurs de l'Institution, dans la grand'salle des séances, tous les 1er et 15e du mois, à 8 heures du soir, ou le lendemain, si le quantième tombait le Dimanche. L'entrée est libre et gratuite.

N. B.—On peut s'adresser à toute heure du jour à l'Institution Nationale des Beaux-Arts, &c.

L'ABBE CHABERT,
Principal.

27 Octobre. 42—qo

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOULANGES.

Le tirage de la première appropriation de cette société aura lieu aux bureaux de la dite Société, No. 6, Rue St. Jacques, le 9 NOVEMBRE prochain, à 7.30 P. M.

J. N. LECLAIRE,
Sec.-Trés.

26 oct.—41 ds

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE DE CONSTRUCTION DE MONTREAL.

Le tirage au sort et la vente à l'enchère de deux appropriations [les 49me et 50me] auront lieu au Bureau de la société, No. 28, Rue St. Gabriel, JEUDI, le 19 NOVEMBRE prochain, à SEPT heures ET DEMIE du soir.

Pour être qualifié il faudra avoir payé la 237me semaine.

Par ordre,

L. P. CHARBONNEAU,
Sec.-Trés.

Montréal, 24 Octobre 1874. 44

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION "NATIONALE."

Ceux qui désirent prendre des actions dans cette société peuvent le faire, le jour, au bureau de MM. Forget et Roy, avocats, No. 10, Rue St. Jacques et le soir, au No. 239, Rue St. Joseph, chez le Dr. J. A. Roy.

Par ordre des Directeurs,

P. H. ROY,
Secrétaire Provisoire.

Montréal, 19 Octobre 1874. 35—um k

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL.

Augmentation de Capital.—Onzième émission.

Les Directeurs de cette Société ayant résolu d'augmenter le capital par une nouvelle émission de 2134 actions permanentes de $100 chaque, les actionnaires sont prévenus :

1o. Qu'ils ont le privilège de souscrire à cette émission, autant d'actions nouvelles qu'ils en possèdent déjà d'anciennes, et ce au pair.

2o. Que le livre de souscription sera ouvert au bureau de la société du 1er Octobre au 2 Janvier prochain.

3o. Qu'un versement de 5 0/0 sera exigé de tout souscripteur d'actions nouvelles au moment de telle souscription.

Par ordre,

L. A. JETTÉ,
Sec.-Gérant.

Montréal, 28 Septembre 1874.—18 tm c

LA BANQUE JACQUES CARTIER

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'un DIVIDENDE de

Quatre par cent (4 par cent)

sur le Fonds Capital payé de la BANQUE JACQUES-CARTIER, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au bureau de la Banque, le et après le 1er DÉCEMBRE prochain.

Les Livres de Transports seront fermés du 16 au 30 Novembre inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ,
Caissier.

29 Octobre. 41

BANQUE MÉTROPOLITAINE.

AVIS est par les présentes donné qu'UN DIVIDENDE de

QUATRE PAR CENT

pour les six derniers mois, a été, ce jour, déclaré sur le Fonds-Capital payé de cette Banque, et qu'il sera payable à son établissement, en cette Cité, le et après

Mardi, le premier jour de Décembre prochain.

Les Livres de Transport seront fermés du 18 au 30 Novembre prochain, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

A. S. HINCKS,
Caissier

Montréal, 28 Octobre 1874. 45—0

VICE CONSULAT DE FRANCE A MONTREAL.

On demande des informations sur les Français suivants :

Louis Samuel Cantin,
Joseph Marc,
Jules Berner,
Clément Mogeuier,
Louis Montrel,
Eugène Hagué,
Charles-Elie Bain,
Jean-Marie Teberne,
Louis-Joseph Armand,
Paul Coyn,
Nestor Gondoin,
Pierre-François Francoz,
Louis-Emile Gommiez,
Pierre Bosset,
Louis-Napoléon Fouquereau,
François Martens et sa femme,
Alphonse Lavaquerie,
Mde. Ve. Saultier.

Ceux qui connaîtraient les personnes ci-dessus sont priés de donner leur adresse à

P. E. PICAULT,
75, Rue Notre-Dame.

Montréal, 27 Juillet 1874 261—a

A VENDRE OU A LOUER

CES QUATRE MAGNIFIQUES COTÉS DE MAISON [cottages], sis aux coins des Rues Rachel et Sanguinet, près de la nouvelle Eglise du Village St. Jean Baptiste [comprenant 7 appartements par côté dans 2 côtés et 10 appartements par côté dans les deux autres côtés.

Possession immédiate et conditions faciles. S'adresser à

ALEXANDRE HOGUE,
No. 204, Rue Cadieux, Montréal.

24 oct —40 j k

A VENDRE

Au profit de la Cathédrale de Monseigneur Taché,

UN MAGNIFIQUE LOT de 132 sur 100 situé sur la rue Laverandry, près de l'endroit où les chars s'arrêteront l'été prochain. La valeur réelle de ce lot est de $500.

S'adresser à

MR. DUGAST,
à l'église St. Pierre.

25 juillet.—264

PROPRIETE A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER.

L'HOTEL JACQUES CARTIER, situé sur la Place Jacques Cartier, contenant Salons, Cabinet de Lecture, Salle à manger, Salle de billard, Comptoir et 65 chambres à coucher. On ne demande pas de comptant, et on acceptera sur de bonnes garanties, un taux d'intérêt satisfaisant.

Pour plus amples informations, s'adresser à

A. PREVOST & CIE.

20 déc.—63 k

FERME A VENDRE

Sur la Rivière Ottawa

AVEC

MAISON ET DEPENDANCES

La ferme est presqu'entièrement défrichée et il y a assez de bois pour les besoins domestiques. Elle a une étendue de près de 200 acres.

Adressez : Boîte 43, Montréal.

17 sept. tm k AC—8

Nouvel Etablissement!

Nouvelles Marchandises!

LIVRES, PAPETERIE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Le soussigné invite respectueusement le public de se rendre à ses nouvelles prémisses et d'examiner son nouveau stock de marchandises, où l'on trouvera le stock le plus varié et le mieux choisi de la Cité à des prix qui défient toute compétition. M. STYCE ayant été pendant plusieurs années dans le commerce d'importation pourra vendre à des prix plus bas que le commerce en gros et procurera à ses pratiques le bénéfice de sa longue expérience et dans la qualité et dans le prix des marchandises.

68 Caisses sont présentement en main, consistant en

4	caisses de divers Livres.	
2	do	Jouets et Livres de Noël.
6	do	Papeterie assortie.
1	do	Portraits et Papier de Fantaisie
3	do	Portefeuilles à Musique.
12	do	Verrerie de Bohême.
3	do	Articles de Terre Cuite.
7	do	Petites Ferronneries.
1	do	Articles en Papier Mâché.
1	do	Encriers, Coupe-Papier, Réglets, etc.
2	do	Marchandises Françaises lithographiées.
2	do	Marchandises en Cuir de Russie
10	do	Ornements Choisis de Fantaisie
3	do	Albums de Vienne.
2	do	Portraits encadrés et Girandoles
6	do	Statues.
2	do	Plateaux et Paniers à pain.

26 caisses arriveront bientôt, contenant des Papiers, Instruments de Musique, Articles en Cuir, Ornements Suisses ciselés et un assortiment général de Jouets.

On fera tout pour rendre notre établissement le magasin favori de toutes les classes.

Un seul prix. Argent comptant.

FREDERICK STYCE,
233, rue Notre-Dame.

26 oct.—40 sm k

A VENDRE PAR SOUMISSION

Une Fabrique d'Appareils à Gaz, Lampes, ainsi que tout le Fonds de Magasin.

Dans l'affaire de JOHN D. PERCHERON et Cie., rue St. Joseph, Montréal,

FAILLIS.

A la demande des créanciers, je dois annoncer que le recevrai des SOUMISSIONS jusqu'à MERCREDI, le 11 courant, pour l'achat en bloc des Marchandises, Outils et Patrons appartenant à la faillite ci-dessus nommée.

L'Assortiment de Lampes, Appareils à Gaz, est évalué à........ $2,955.59

Les Machines, Outils et Patrons. 1,193.25

$4,148.84

Les soumissions devront porter ce qui sera offert dans la piastre sur le prix des Marchandises, évaluées par l'inventaire.

Les conditions sont un tiers comptant et la balance en billets à trois et six mois de date, endossés par des personnes solvables.

C'est une occasion unique d'acheter à bas prix une excellente fabrique. On dit du reste que c'est la seule manufacture de ce genre à Montréal.

Ceux qui ont l'intention d'acheter pourront obtenir la preuve du succès de cette fabrique par le passé et du chiffre d'affaires auquel elle a atteint.

On peut obtenir l'inventaire et examiner le stock en en faisant la demande.

Les créanciers ne s'engagent pas à accepter la plus haute des soumissions.

DUNCAN McFARLANE,
Comptable.

238, rue McGill,
Montréal, 6 Novembre 1874. 51 c

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Et ses amendements.

Dans l'affaire de

MICHAEL KILKERY, des Tanneries Ouest, dans la paroisse de Montréal, District de Montréal, épicier, commerçant,

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, dans le village des Tanneries Ouest, LUNDI, le vingt-troisième jour de Novembre A. D. 1874, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic Provisoire.

Montréal, 4 Novembre 1874.—51 ds

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

Remerciements.

Les Révérendes Sœurs de la Providence, Directrices des *Sourdes-Muettes*, rue St Denis, sont heureuses de pouvoir annoncer au public charitable de Montréal que le succès de leur bazar a dépassé toutes leurs espérances.

Plus de $1,500 ont été le produit des efforts combinés et du zèle déployé par les Dames de Charité, organisatrices de ce bazar ; par le vénérable prêtre qui veut bien favoriser en ce moment l'Asile d'une protection toute spéciale ; par les généreux donataires des objets offerts en vente ; par les Révds. Pères Jésuites ; par les jeunes Messieurs qui se sont prêtés avec tant de bonne grâce et de talent à l'organisation et à l'exécution de la magnifique séance dramatique et musicale donnée dans la Salle Académique du Collège Ste. Marie ; et enfin par le concours de tous ceux qui ont bien voulu contribuer de quelque manière que ce soit à grossir les recettes.

En présence d'un résultat aussi satisfaisant, c'est pour les Révérendes Sœurs un agréable devoir que d'offrir à tous leurs bienfaiteurs l'hommage public de leur plus vive reconnaissance.

Ces généreux secours leur sont venus dans un temps où la divine Providence a voulu les soumettre à une bien dure épreuve. Depuis la fondation de leur salle de la rue St. Denis, bien des heures de pénible anxiété, bien des jours de lutte contre la pauvreté ont, il est vrai, marqué l'existence de cette maison ; bien des fois, ces bonnes sœurs se sont demandé par quels miracles d'économie, par quelle intervention inattendue du secours divin elles réussissaient à nourrir et à garder sous leurs soins leur nombreuse famille de pauvres déshéritées des dons les plus précieux de la nature, pour ouvrir leurs intelligences à la connaissance de leur Créateur, former leurs cœurs à l'amour de Dieu, les mettre en état de jouir de la société de leurs semblables. Mais dans ces moments difficiles, elles étaient habituées à compter sur l'habileté, l'énergie, la constance inébranlable de leur sœur, la Révérende Marie de Bon Secours qui, pendant plus de quinze ans, a été l'âme de cette institution naissante.

Or, c'est au moment où une maladie mortelle allait leur enlever, dans la personne de cette bonne Sœur, le plus ferme appui de leur œuvre, que les bienfaiteurs de l'Asile ont bien voulu par un redoublement de zèle et de générosité, suppléer, dans une certaine mesure du moins, aux ressources que l'institution a dû, bien souvent, à la sage administration de celle qu'elle vient de perdre.

Grâce à cet aide généreux, l'Asile des *Sourdes-Muettes* va pouvoir répondre à ses besoins les plus immédiats, et la bonne Sœur Marie de Bon Secours a pu se réjouir à ses derniers moments par la consolante pensée que la Divine Providence couvrait son œuvre d'une protection toute spéciale.

Les Révérendes Sœurs prient Dieu de vouloir bien récompenser au centuple les bienfaiteurs et patrons de leur Asile, pour ces consolations et pour les secours puissants qu'ils viennent de lui accorder, et elles demandent à ces derniers de vouloir bien agréer leurs plus sincères remerciements.

Séminaire des Trois-Rivières.

(Rapport spécial de "La Minerve.")

Mercredi, a été célébrée aux Trois-Rivières, la fête patronale de M. le Grand-Vicaire Chs. Ol. Caron, Supérieur du Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières. Le même jour, a eu lieu la bénédiction de la chapelle de ce Séminaire.

Nous profitons de la circonstance pour donner à nos lecteurs des détails sur cette institution qui, depuis quelque temps, a pris des développements si considérables, qu'elle est devenue l'objet de l'attention générale. Nous empruntons à une brochure publiée au mois de juin dernier, la narration des principaux faits qui ont signalé l'existence du Collège St. Joseph, depuis sa fondation jusqu'à son érection en Grand et Petit Séminaire :

"Le Collège des Trois-Rivières a été fondé en l'année 1860, par le concours spécial de Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke, de pieuse mémoire, et de plusieurs notables de cette ville, au nombre desquels on aime à compter feu l'Hon. Joseph-Edouard Turcotte.

"Non-seulement Sa Grandeur jugea opportun d'acquiescer aux vœux des citoyens, mais Elle leur promit de prendre l'institution sous sa haute protection et de pourvoir Elle-même au personnel ecclésiastique.

"Dès lors, les choses marchèrent rapidement. L'Honorable Turcotte fit incorporer le Collège des Trois-Rivières, par un acte de la législature sanctionné le 19 Mai de l'an de grâce 1860. Quelques mois après l'incorporation du collège, l'Hon. M. Turcotte obtenait encore du gouvernement les "casernes" pour l'usage de l'institution."

Ici, nous dirons un mot des "casernes," dont il est fait mention dans l'opuscule que nous venons de citer.

Les "casernes" sont situées sur une petite colline appelée le "Platon," qui est, sans contredit, l'endroit historique le plus intéressant de la ville des Trois-Rivières. Plusieurs écrivains, entre autres M. Benjamin Sulte, et, après lui, un ancien élève du Collège des Trois-Rivières, M. l'abbé N Caron, ont publié des articles remarquables sur les "vieilles casernes" de la cité trifluvienne. Parlant de cette relique d'un autre âge, M. l'abbé Caron dit :

"Il ne faut pas pénétrer avec insouciance dans cette vieille construction en pierre qui montre, de loin ses murailles simples et irrégulières, car ce toit a abrité pendant des années les gouverneurs que la vieille France donnait à notre ville naissante.

"Les travaux de cette bâtisse furent dirigés par M Chaussegros de Léry, en 1723, et depuis cette année jusqu'à l'époque de la conquête, 1760, onze gouverneurs des Trois-Rivières ont demeuré dans cette maison.

"Après la conquête, la maison des gouverneurs demeura vide et solitaire, durant un quart de siècle, portant le deuil de ses anciens maîtres. Les citoyens des Trois-Rivières demandèrent en 1787 qu'elle fut affectée au service judiciaire, mais leur demande fut rejetée. Enfin, en 1806, elle est [illegible] au collège des Jésuites, à Québec, elle devint une caserne."

Les soldats anglais, ayant quitté la ville des Trois-Rivières, la maison des gouverneurs, appelée désormais les casernes, demeura de nouveau déserte. Mais en 1860 la vie commença à renaître sous ce toit si longtemps abandonné. On fit des réparations importantes, on changea les divisions de l'intérieur, puis des jeunes gens pleins d'enthousiasme vinrent prendre la place des soldats étrangers : le collège St. Joseph des Trois-Rivières était fondé.

Le premier directeur de l'établissement fut le Rév. M Jos. Elie Panneton, auquel furent adjoints six ecclésiastiques pour l'enseignement et la discipline. Ce digne prêtre donna à la maison une impulsion telle, qu'elle prit dès ses commencements un rang honorable parmi les collèges classiques de la Province.

Le règlement adopté par l'institution, fut celui du petit séminaire de Québec, et le cours d'études classiques, celui que suivent les grandes maisons de Québec, de Montréal et de Nicolet.

Les citoyens des Trois-Rivières n'ont jamais cessé d'entourer leur collège de leurs plus chaleureuses sympathies. Ils firent des sacrifices, mais la Providence les en a récompensés. En 1867, le Rév. M. C. F. Baillargeon, alors curé des Trois-Rivières, consacra ses efforts à l'œuvre de l'érection d'un nouveau collège. On fit l'acquisition d'une ferme, destinée à recevoir la nouvelle bâtisse. Pour couvrir les frais de cet achat, M. le curé Baillargeon présenta aux citoyens une liste de souscription. Le succès fut tel, que bientôt la Corporation du collège se trouva en état de liquider une dette qu'elle avait contractée et qui se montait à plus de trois mille piastres.

En 1872, l'entreprise du nouvel établissement fut définitivement résolue, dit le *Journal des Trois Rivières* dans un article qu'il a publié il y a quelques mois. Le 6 août de cette même année, Sa Grandeur Mgr. Laflèche venait bénir Elle-même les premiers travaux du collège. Le nouvel édifice s'éleva comme par enchantement, et aujourd'hui le Séminaire St Joseph est le principal ornement de la ville des Trois-Rivières, et fait honneur à ceux qui ont aidé si généreusement à sa construction.

Comme on le voit, le Collège St Joseph des Trois-Rivières est jeune encore, mais il a dignement rempli sa mission.

En terminant ce résumé historique, que nous avons emprunté en grande partie à des écrits publiés sur le Collège St. Joseph, nous formons des vœux pour la prospérité d'une maison qui a déjà rendu et qui est appelée à rendre des services signalés à la cause de l'éducation, en Canada.

Revenons maintenant à la grande et belle fête qui a eu lieu mercredi aux Trois-Rivières. Un grand nombre de membres du clergé s'étaient rendus pour la circonstance, ainsi que plusieurs anciens élèves du collège. Parmi

LES MEMBRES DU CLERGÉ

on remarquait : Sa Grandeur Mgr. Laflèche : les Révds. MM. Thos. Caron, Vic.-Gén., et Supérieur du Séminaire de Nicolet ; Chs. Ol. Caron, Vic.-Gén., et Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières ; Marcoux, curé de Champlain ; Rousseau, curé de Nicolet ; Dorion, curé de Ste. Anne d'Yamachiche ; T Gouin ; M. le Chanoine Lamarche, de l'Evêché de Montréal ; Ovide de Carufel, curé de Ste. Angèle ; Panneton, curé de St. Grégoire ; Desilets, curé du Cap de la Magdeleine ; Damase de Carufel, curé de St Etienne des Grès ; Arthur de Carufel, curé de la Pointe du Lac ; D'Osue, curé de Gentilly ; Rheault, curé des Trois-Rivières ; Ls Richard, Proc du Séminaire des Trois-Rivières ; J B Comeault, Directeur du Grand Séminaire des Trois-Rivières ; Emm. Dupont, Directeur du Petit Séminaire des Trois-Rivières ; Prince, curé de St Maurice ; P Bellemare, curé de Ste Monique ; Dauth, curé de Ste Clothilde ; Gélinas, Vic. d'Yamachiche ; Pothier, curé de Warwick ; Geo Pager, F X Clouthier, et Edm Grenier, du Séminaire ; Norbert Duguay, Vic. T R, Denis Gerin Lajoie, vicaire de St Maurice ; Tétreault, vic. de Gentilly ; Béland, curé de St Luc ; Vict de Carufel, Vic de N-D du Mont-Carmel ; Barolet, Vic de St Grégoire ; Hilaire Thibeaudeau, vicaire de la Rivière-du-Loup, et A Beauchesne, vicaire de St. Boniface.

LA VEILLE DE LA SOLENNITÉ.

Mardi, vers 5 heures de l'après-midi, les membres du clergé dont nous venons de donner les noms, et tous les élèves de la communauté, se réunissaient dans une des vastes salles du nouveau séminaire, où l'on devait présenter une adresse à M. le Supérieur, à l'occasion de sa fête. L'appartement était orné avec un goût exquis. Des guirlandes entouraient les colonnes qui supportent le plafond et sur des banderoles de couleurs variées on lisait des mots comme ceux-ci : *Respect, amour, reconnaissance* Une estrade avait été élevée à l'une des extrémités de la salle. Sur cette estrade, prirent place Sa Grandeur Mgr. Laflèche, et les Rév. Messieurs Chs. Olivier Caron, Thomas Caron, Marcoux, Panneton et Rousseau Puis, M. Nérée Duplessis, élève de philosophie, présenta l'adresse à laquelle nous venons de faire allusion.

Cette adresse parle du zèle que le Rév. M. Chs Ol. Caron a apporté à l'avancement du Séminaire St. Joseph ; de l'intérêt qu'il porte à l'éducation ; et elle se termine par des souhaits de bonheur.

M. le Grand Vicaire Caron, remercia les élèves des bons souhaits qu'ils venaient de lui faire.

Cinq couplets composés pour la circonstance et mis en musique par M. Larrivée, professeur de musique et organiste, ont été admirablement rendus par le chœur du Séminaire. Ce chant, intitulé : "*A notre bien-aimé Supérieur*", dit avec éloquence toute l'affection que les jeunes élèves du Séminaire St. Joseph portent à M. le Grand-Vicaire Chs. Olivier Caron, qu'ils regardent comme leur père.

LE CORPS DE MUSIQUE

du Séminaire a fait entendre des airs magnifiques. Ces jeunes musiciens se sont attiré les applaudissements de l'auditoire.

Après la séance, tout le monde se rendit dans la salle à dîner, où était servi un splendide goûter. Puis, quand on eût fait honneur aux mets qui couvraient les tables, on se sépara ; il était huit heures.

Accompagné de quelques amis, la plupart anciens camarades d'études, nous avons alors repris le chemin de notre hôtel. Pour arriver à ce dernier endroit, il nous a fallu passer en face de

L'ANCIEN COLLÈGE.

Cette vieille bâtisse n'est pas jolie ; elle est même un peu laide. Cependant, ceux qui y ont étudié, l'aiment autant que le plus beau des palais. Et quand il leur arrive de visiter ce lieu rempli de si doux souvenirs pour eux, ils ne peuvent s'empêcher de regretter ces jours que l'on appelle avec raison "les plus beaux de la vie." Un des plus anciens élèves du Collège des Trois-Rivières a déjà exprimé ce sentiment dans les belles lignes suivantes, qu'il a publiées dans l'*Opinion Publique*, sous le pseudonyme de "Meinier" :

"Nous sommes passés, au nombre de 700, sous le toit du Collège des Trois-Rivières, et tous nous conservons vivaces comme aux premiers jours, les premières et pures affections que nous y avons contractées. Nous aimons à retourner sur le Platon quelquefois, voir si la trace de nos pas paraît encore sous les gazons ; nous aimons à revoir la place que nous occupions dans les salles du collège, et notre cœur en voudra à ceux qui nous enlèveront cette légitime jouissance."

Le vieux collège est désert depuis la construction du nouveau séminaire. Le soir, seulement, les jeunes trifluviens, qui viennent de former un club, s'y réunissent pour s'amuser un peu, lire les journaux et, même, discuter la politique.

Mercredi matin, après la bénédiction du nouveau séminaire, et de la chapelle, a été célébrée une messe pontificale. Sa Grandeur Mgr. Laflèche officiait. Elle était assistée des Révérends MM. Thomas Caron, Vicaire-Général, et Supérieur du Séminaire de Nicolet, comme archidiacre ; Marcoux, curé de Champlain, comme diacre d'honneur ; Dupuis, curé de Ste. Anne de Lapérade, comme sous-diacre d'honneur ; Ling, Secrétaire de Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières, comme diacre d'office ; F. X. Clouthier, professeur de Rhétorique au Petit Séminaire des Trois-Rivières, comme sous-diacre d'office ; les acolytes étaient MM. les abbés Chandonnet et Généreux ; les porteurs d'insignes, MM. les abbés Epiphane Dussault, Herc. Bellemare, Geo. Brunel et P. Clouthier. Les Révérends MM. Desilets, curé du Cap de la Magdelaine, et Pothier, curé de Warwick, occupaient le lutrin.

La chapelle du Séminaire était comble. Outre les membres du clergé on remarquait plusieurs membres du barreau trifluvien ; l'Hon. Juge Polette ; M. MacDougall, M. P. ; M. Ez. Gérin, M P P. ; M. le Maire T. Normand ; M. J. M. Desilets, magistrat stipendiaire ; MM. G Desilets, du *Journal des Trois-Rivières*, Frs. L. Desaulniers, du *Constitutionnel* et un grand nombre d'anciens élèves.

LA CHAPELLE

était splendidement décorée. De longues banderolles aux couleurs pontificales, en ornaient la voûte. La statue de St. Joseph, patron du séminaire, avait été placée dans une niche pratiquée à cet effet dans le mur, au-dessus du maître-autel. Cette statue était entourée de fleurs de lys.

La messe du 2nd ton, harmonisée par M. Boucher, de Montréal, chantée par le chœur des élèves, a produit un effet des plus beaux. M. Larrivée, présidait à l'orgue. Les assistants ont eu, encore, la bonne fortune d'entendre le corps de musique du Séminaire.

Le sermon a été prononcé par le Rév. M. Ol. Caron. Il a pris pour texte, ces paroles du Livre de la Sagesse : *Qui erudiunt multos, fulgebunt in perpetuas æternitates.* Le savant prédicateur développa cette belle pensée avec toute l'éloquence qu'on lui connaît.

La messe terminée, la foule s'écoula lentement, emportant le meilleur souvenir possible de la fête du Rév. M. Chs. Ol. Caron, supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, et de la cérémonie de la bénédiction de cette maison.

Avant-hier soir, le Séminaire a été illuminé *à giorno*.

En terminant ce rapport nous félicitons les Messieurs du Séminaire des Trois-Rivières du succès de leur fête et nous les remercions de l'accueil bienveillant qu'ils ont bien voulu nous faire.

Lundi dernier, les élèves du Séminaire des Trois-Rivières ont envoyé au Rév. M. Baillargeon, curé de Stanfold, l'un de ceux qui ont le plus contribué à la construction du nouveau Séminaire, une adresse portant de nombreuses signatures. Dans cette adresse, présentée à l'occasion de la fête du Rév. M. Baillargeon, les élèves le remercient de tout ce que cet homme généreux et plein d'énergie a fait pour eux.

LA VARIOLE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE SANTÉ.

Jeudi, 5 Nov. 1874.

La nécessité de combattre la variole est devenue une question d'intérêt public des plus importantes. Depuis quelques jours, l'épidémie a fait des progrès alarmants ; des centaines de personnes souffrent de cette maladie affreuse, nos hôpitaux sont encombrés, le fléau a envahi le Bon-Pasteur, enfin on a compris qu'il fallait prendre des mesures énergiques pour combattre cette contagion qui menace de prendre des proportions alarmantes.

Il faut donc que la Corporation vise à se procurer, dans le plus court délai, des établissements provisoires, où l'on pourra placer les varioleux, et éviter par là la propension du fléau. Nous sommes heureux de voir que le Comité de Santé s'est enfin décidé de prendre l'initiative pour combattre la contagion, et aidé des conseils des hommes de la science, l'on pourra, si non mettre fin à l'épidémie, mais du moins empêcher son extension.

Pas n'est besoin de dire qu'au nombre des mesures incontestablement efficaces, se trouve la vaccine, dont la valeur spécifique est indiscutable et reconnue par les sommités médicales La vaccine a ses détracteurs, mais nous aimons à dire que les ennemis de la grande découverte de Jenner n'ont rien prouvé dans leurs avancés gratuits, dans les cas isolés qu'ils ont amenés de l'avant.

On a bien fait du bruit à propos du cas de l'enfant Labelle ; mais il ne faut pas oublier que tout a été exagéré à dessein, qu'on a fait du bruit dans un verre d'eau, pour combattre un spécifique si justement apprécié par les princes de la science en Europe.

Et quel de mieux prouvé que la vertu préservatrice de la vaccine ! La date de son origine au plus fort de l'inoculation de la variole, le triomphe des préjugés qu'elle eut à combattre, la rapidité de sa propagation, sont encore autant de garanties de son efficacité.

Nous nous rappelons à ce propos un fait incontestable rapporté dans un ouvrage de médecine. Sous la première république française, douze médecins illustres se réunissent sous la présidence du duc de Liancourt. Des centaines d'enfant sont vaccinés, on les met ensuite en contact avec des varioles, ils revêtent leurs habits, couchent dans leur lits, boivent dans le même verre, et tous sans exception sortent sains et saufs de ces redoutables épreuves. Dès lors la vaccine fut reçue en France avec acclamation.

Nous ne voudrions pas dire que l'inoculation du virus vaccin a toujours un résultat semblable. Mais ne voit-on pas des médicaments hautement prônés, des élixirs, des sirops expectorants dont l'efficacité est prouvée par un quart de siècle d'expérience, faillir assez souvent ou au moins ne pas donner les résultats promis ? Et il ne faudrait pas conclure par là que ces panacées portent avec elle une influence morbide quelconque, loin de là.

Donc en définitive que les mères de famille se hâtent de faire vacciner leurs enfants, si elles veulent que la variole n'envahisse pas leur demeure, et nous espérons que la police sanitaire fera son devoir pour obliger les parents à faire vacciner leurs enfants.

L'assemblée était présidée par son Honneur le Maire Bernard, qui parla de l'extension de la variole et du manque de local pour placer les picotés Il dit qu'il serait urgent d'ériger des hôpitaux pour les pestiférés, vu l'augmentation du fléau, et les maux que la moindre négligence de la part des autorités pourrait amener.

Le Dr DUGDALE expose que dans le mois dernier il y a eu 119 cas de variole et il se prononça fortement en faveur de la vaccination compulsoire.

L'échevin GRENIER se plaint de la négligence du sous-comité de santé, et reconnaît l'urgence de l'érection d'hôpitaux pour les pestiférés.

Après quelques moments de délibération le Maire propose l'ajournement jusqu'à ce soir à 7½ heures, vu qu'il n'y a pas de *quorum*, ce qui est agréé à l'unanimité.

SÉANCE DU SOIR.

Jeudi, 5 novembre.

Présents :—Son Honneur le Maire les Echevins Kennedy, Grenier, Taylor, Rolland, Desmarteau, Alexander, McCord et Stephens.

LE MAIRE se lève et dit qu'une assemblée avait été convoquée ce matin, mais vû que le *quorum* n'y était pas, il remit l'assemblée à ce soir. Il semble, d'après le rapport du Bureau de Santé, que la variole fait de plus grands ravages. Les hôpitaux sont trop pauvres et trop petits pour recevoir les pestiférés

Il suggère donc une pétition à la ville pour pourvoir à des hôpitaux convenables. Il est en faveur de la revaccination et il espère que tout le monde se rendra à cette sage mesure.

Après la lecture des attributions légales de la ville, l'orateur continue ainsi : "Nous devons mettre en vigueur ces attributions, mettant de côté et les préjugés et l'ignorance de certaines gens

L'ECHEVIN ALEXANDER se plaint de la sévérité de la presse envers le Comité de Santé, et dit que chacun doit faire ses efforts pour encourager ceux qui se dévouent à la santé publique.

L'hôpital des varioles, dit-il, devra être sous le contrôle de la ville ; un comité devra être nommé pour surveiller l'établissement. La somme de $50,000, qui a été votée pour l'érection d'hôpitaux n'est pas suffisante.

LE MAIRE.—Il s'agit avant tout de trouver un local, et non pas de discuter le mérite de tel ou tel projet. Ce qu'il nous faut, c'est un établissement assez sûre pour recevoir les picotés.

L'ECHEVIN ROLLAND se plaint de l'injustice qu'on a commise envers les catholiques. Il dit qu'il a demandé à la Corporation la moitié de l'argent voté pour ériger un hôpital pour les catholiques, et qu'on a refusé d'accéder à sa demande. Il se plaint amèrement de cette injustice.

Maintenant, ajoute-t-il, il est temps d'agir ; il nous faut un local convenable pour les varioles. La Corporation n'est pas apte à surveiller un hôpital, et il faudra par conséquent nommer quelqu'un spécialement pour remplir cette charge. Est-ce M. le Maire, est-ce M Kennedy, ou est-ce moi qui visiterai cet hôpital ? La réponse est facile à donner

L'ECHEVIN GRENIER.—Il ne s'agit pas de discuter ici l'opportunité de telle ou telle chose, mais d'agir avant tout.

Le DR. DUGDALE fait son rapport. Il a visité l'Hôtel-Dieu, et il se joint au Dr, Larocque pour dire que le local est rempli et que les sœurs font leur possible pour recevoir autant de malades que faire se peut. L'Hôpital Anglais n'est pas plus convenable. Je crois qu'il ne serait pas très difficile de se procurer ou d'ériger un hôpital pour les varioles. Je soumets le cas à cette assemblée.

DR. LAROCQUE. J'ai vu plusieurs de mes confrères qui ont des malades affectés de la variole et qui m'ont promis de me tenir au courant des progrès de la maladie. Nous avons décidé, au Bureau de Santé, d'envoyer des circulaires à nos confrères pour avoir un rapport détaillé des cas de picotte, ce qu'ils nous ont promis. Je corrobore pleinement l'exposé du Dr. Dugdale. Je me prononce une fois de plus en faveur de la vaccine et je suis appuyé sur de bonnes autorités en parlant ainsi. L'Académie de Médecine de Paris, dans son procès verbal du 8 septembre dernier, a adopté à une grande majorité la résolution suivante :

"Quant aux revaccinations, depuis longtemps l'Académie, convaincue de leur utilité, les a recommandées dans presque tous les rapports annuels ; si donc l'Administration peut les rendre obligatoires, elle rendra un service non douteux que l'Académie appelle de tous ses vœux."

Dans un opuscule publié par le Dr. Brochard, lauréat de l'Institut, on voit que la plupart des Communes en France ont adopté les règlements suivants :

1o. La vaccination et la revaccination bien faites sont le seul préservatif de la petite vérole.

2o. On doit faire vacciner les nouveaux-nés dans les trois ou quatre premiers mois de leur vie.

4o. La vaccination peut être pratiquée avec succès *en toute saison* ; en temps d'épidémie, on doit vacciner les enfants le plus tot possible après leur naissance.

Suivent 4 ou 5 autres articles rédigés dans le même sens.

LE MAIRE—Il a visité la maison de M H. B. Smith, qui est complètement isolée, et il la recommande fortement vu qu'elle présente tous les avantages requis pour loger les varioles. Les chambres sont vastes, bien aérées et la maison n'est pas trop éloignée de la ville.

L'ECHEVIN STEPHENS amène des résolutions et suggestions qui sont rejetées sur l'avis du Maire et de l'échevin Grenier, vu qu'elles ont déjà été fournies par le comité de santé.

Proposé par M. Grenier secondé par M. Kennedy.

Qu'un hôpital provisoire soit érigé pour recevoir les varioles.

Adopté.

Proposé par M. Grenier secondé par M. Taylor.

Que la maison Smith soit louée pour servir d'hôpital pour les picotés.

Adopté.

Un comité composé de MM. McCord, Desmarteau et Kennedy, est nommé pour trouver un local convenable pour les pestiférés.

LE MAIRE recommande d'avoir des infirmiers et des infirmières fiables dans cet hôpital et demande si c'est l'avis de l'assemblée de mettre l'établissement sous la direction des officiers de santé.

L'assemblée accède à ce projet.

Il se prononce fortement en faveur de la vaccination. Il dit que les moyens les plus efficaces doivent être employés pour populariser en quelque sorte une pratique qui est la seule efficace contre la contagion en question.

Le Dr. DUGDALE suggère qu'un bureau de santé soit établi dans chaque quartier et que des médecins-vaccinateurs soient nommés pour s'y tenir à certaines heures. Il faudrait que les fonds suffisants fussent votés à cet effet, car les émoluments des médecins ne sont pas assez considérables pour qu'ils puissent aller de maison en maison pour vacciner gratuitement.

Le Dr. LAROCQUE dit qu'il a eu une consultation avec les avocats de la Corporation, et qu'ils lui ont dit que les officiers de santé n'ont pas droit de s'introduire dans les maisons et examiner les vaccinés ou autres malades. C'est tolère, mais ce n'est pas un droit.

Proposé par l'Echevin McCord, secondé par l'Echevin Kennedy, que la vaccination générale soit poussée avec vigueur.

Adopté.

Proposé par l'Echevin Kennedy, que le clergé soit prié d'encourager la vaccination dans les diverses congrégations.

Adopté.

Après quelques instants de discussion, la séance est levée.

Il est 10 heures.

POLICE CORRECTIONNELLE.

COUR DE POLICE.

Jeudi, 5 novembre.

Présent, W. H. Brehaut, Ecr., Magistrat de Police pour le District de Montréal.

William Roberts, assaut grave, est condamné à $20 ou 2 mois de prison.

Martin Tracey, épicier, vente de liqueurs alcooliques en quantité moindre que 3 demi chopines, $50 et les frais ou trois mois.

Wm. Boyle, dommage à la propriété, $10 ou un mois.

Achille Tavernier, assaut et batterie sur Jules Cordier, $8 ou 20 jours.

COUR DU RECORDER.

Présent :—J. P. Sexton, Ecr., Recorder.

Wm Martin, charretier, pour avoir porté un faux numéro, $8 ou 15 jours.

Louis Miller, charretier, faisant usage d'une pauvre haridelle couverte de blessures, $10 ou un mois.

Les autres prisonniers sont de vieux ivrognes incorrigibles ; ils sont condamnés à une amende variant de $1 à $2 ou d'une pénalité de 8 à 15 jours.

GRANDE VICTOIRE REMPORTEE PAR LA
FAUCHEUSE WARRIOR

Au grand concours de Moulins à Faucher à Beauharnois mercredi dernier.

La Faucheuse Warrior remporta le 1er prix ; la Beaver le 2nd ; la Buckeye le 3ème, et la modèle Buckeye le 4ème.
☞ Cultivateurs achetez la meilleure la Warrior à vendre par

KERR & LAVOIE,
No 81, Rue St. Joseph, Montréal
Juillet. 29—dm

A VENDRE
Un Etalon "PERCHERON" importé.

La société d'Agriculture du Comté de Jacques-Cartier ayant fait l'acquisition de cet Etalon, il y a cinq ans, possède déjà un grand nombre de descendants qui sont très beaux et qui se vendent très bien, mais vu qu'un certain nombre de membres désire changer de race, les directeurs de la Société ont résolu de mettre en vente ce magnifique Etalon sous poil noir, âgé de neuf ans, et pesant 1800 lbs.

Ceux qui désireraient l'acheter pourraient s'adresser par lettre ou autrement à

JAMES SOMERVILLE,
Président de la Société Lachine.
—176 d k

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle sur la vie
LA
"Phoenix" de Hartford

Capital accumulé	$10,000,000
Dépôt à Ottawa	130,000
Reçu en 1873	$3,600,000
Réclamations payées en 1873	982,500
Dividendes et Premiums remis aux teneurs de polices en 1873	1,070,500
Réveau en Canada, près de	200,000
Réclamations payées en Canada, depuis l'établissement de l'Agence, au delà	150,000

La "PHŒNIX" offre des avantages supérieurs à ceux qui veulent assurer leur vie à raison de ces taux modérés, forts dividendes aux assurés et le prompt paiement des réclamations.

SIMPSON & BETHUNE,
96, Rue St. François-Xavier, Montréal,
Agents Généraux.
J. Z. BERNARD, Agent, St. Grégoire,
A. C. SQUIRE, Agent, Townships de l'Est.
12 oct. sm g—39

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA
Contre les Accidents
LA
Seule Compagnie Canadienne
Qui ne fait des affaires que dans
L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.
BUREAU PRINCIPAL :
40, RUE ST. JEAN, MONTREAL
GÉRANT ET SECRÉTAIRE
ED. RAWLINGS
—Agents actifs demandés.
7 oct.—a k c 25

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA ROYALE
DE LIVERPOOL
FEU ET VIE

Capital	$10,000,000
Fonds placés	12,000,000
Revenu annuel	5,000,000

Responsabilité des Actionnaires illimitée

DEPARTEMENT DU FEU.
Toutes sortes de risques assurés à des taux favorables.

DEPARTEMENT DE LA VIE
La garantie assurée par les fonds considérables accumulés et la responsabilité non limitée des actionnaires, est la première considération qui s'offre au public.
Les comptes sont tenus séparément de ceux du Département du Feu.

W. E SCOTT, M.D. Médecin Examinateur. H. L. ROUTH, W. TATLEY, Agents en Chef.
H. J. MUDGE, Inspecteur.
15 mai.—ak 206

ASSUREZ-VOUS
Dans la Compagnie d'Assurance
"LA CITOYENNE,"
CONTRE LES
ACCIDENTS.

C'est LA PREMIÈRE COMPAGNIE offrant un bonus à ses Assurés contre les Accidents et LA SEULE leur offrant maintenant vingt-cinq par cent de ses profits, c'est pourquoi elle a droit au support le plus libéral du public canadien.

EDWARD STARK,
Gérant, Département des accidents.
16 oct.—33 r

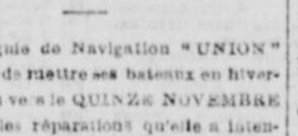

AVIS

La Compagnie de Navigation "UNION" se proposant de mettre ses bateaux en hivernement le ou vers le QUINZE NOVEMBRE courant, vû les réparations qu'elle a l'intention de leur faire subir et vû aussi que n'étant pas tolés ils ne peuvent rencontrer les glaces, croit devoir en donner avis aux Marchands et à ses autres pratiques en général, espérant qu'ils voudront bien prendre leurs précautions pour transporter leurs marchandises et autres effets avant cette époque.

H. LABELLE,
Gérant-Général.
5 Novembre. 50—dx

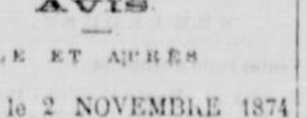

COMPAGNIE DE NAVIGATION "UNION."
AVIS.
LE ET APRÈS
LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1874
LES STEAMERS
"ATHENIAN" & "ABYSSINIAN"
PARTIRONT POUR QUEBEC
A 5 HEURES P. M.
(Au lieu de 6 heures P.M.)
H. LABELLE,
Directeur-Gérant,
30 Octobre. 45—ua

1874 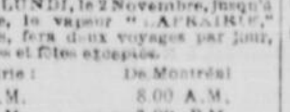 1874
La Compagnie de Navigation de Laprairie.

Le et après LUNDI, le 2 Novembre, jusqu'à avis contraire, le vapeur "LAPRAIRIE," Capt. DEMERS, fera deux voyages par jour, les Dimanches et fêtes exceptés.

De Laprairie :	De Montréal
7.00 A.M.	8.00 A.M.
10.00 A.M.	3.00 P.M.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.
29 oct. 26

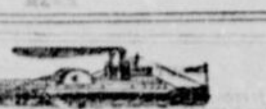

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU
LIGNE QUOTIDIENNE DE STEAMERS
(Dimanches exceptés)
A PRIX REDUITS
SUR LES STEAMERS
MONTRÉAL et QUEBEC
Partant du Quai Richelieu à 5 P.M.

MONTREAL à QUEBEC (Souper et Lit compris)	$2 00
MONTREAL à SOREL do do	75
" TROIS-RIVIERES do do	1 00
" BATISCAN do do	1 25
PONT	0 25

Fret, 50 pour cent audessous du Tarif.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.
Bureau de La Compagnie du Richelieu,
Montréal, 15 Septembre 1874. 6 j

Compagnie de Navigation Union

LIGNE QUOTIDIENNE de STEAMERS
ENTRE
MONTREAL & QUÉBEC
A DES
PRIX RÉDUITS
Les magnifiques Steamers
"ABYSSINIAN"
Capitaine Normand Paulet
"ATHENIAN"
Capitaine L. C. Couvrette

Laissent le Bassin Bonsecours (premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier) TOUS LES JOURS (Dimanches exceptés) à 5 P.M., pour

QUEBEC
ARRETANT A
Sorel, Trois-Rivières et Batiscan

Montréal à Québec, repas et lit inclus..		$2 00
" Sorel,	do	0.75
" Trois-Rivières,	do	1.00
" Batiscan,	do	1.25

H. J. STEVENSON,
Agent des Passagers.
H. LABELLE,
Gérant-Général.
18 Septembre. 7

1874 1874

SERVICE PAR VAPEUR
ENTRE
MONTREAL ET LONGUEUIL.

A partir de JEUDI, le 8 Octobre courant, le service par vapeur entre Longueuil et le Pied-du-Courant, se fera autant que possible comme suit :

Les jours ouvrables—
De Longueuil : 6, 7, 8, 8½, 9, 10 et 11 hs. A.M., Midi, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 hs. P.M.
Du Pied du-Courant : 6½, 7½, 8½, 8¾, 9½, 10½, 11½ hs. A.M., 12½, 1½, 2½, 3½, 4½, 5½ et 6½ hs. P.M.
Les Dimanches—
De Longueuil : 8½ hs. A.M., 1, 2, 3, 4 et 5 hs. P.M.
Du Pied du Courant : 9 hs. A.M., 1½, 2½, 3½, 4½, 5½ hs. P.M.

Longueuil, 7 Octobre 1874. 28—r

1874 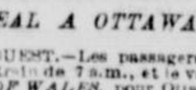 1874

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa.
LIGNE DES VAPEURS DE LA MALLE ROYALE.
MONTREAL A OTTAWA

ALLANT A L'OUEST.—Les passagers partent par le train de 7 a.m., et le vapeur *PRINCE OF WALES*, pour Ottawa et les stations intermédiaires.
ALLANT A L'EST.—Les passagers partent d'Ottawa à 7 a.m., par le vapeur *PEERLESS* pour Montréal et les stations intermédiaires.
☞ Bagage chèqué. Repas et Cabine extra.
Le confort et l'économie qu'offre cette ligne, ne peuvent pas être surpassés. La route est l'une des plus pittoresques du Canada.
Les Touristes trouveront ce trajet délicieux.
Chaque jour, le fret est envoyé avec diligence à toutes les parties de l'Ottawa.
Bureau du fret : Rue Commune, Canal.
Billets simples et de retour sont vendus au bureau de la Compagnie, 13, rue Bonaventure ; à la gare du Grand-Tronc, Montréal, au bureau du quai de la Reine, Ottawa, et par les agents.

R. W. SHEPHERD,
Président.
45—x

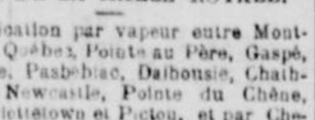

COMPAGNIE DES VAPEURS DE QUEBEC ET DES PORTS DU GOLFE.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Communication par vapeur entre Montréal, Québec, Pointe au Père, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, Pointe du Chêne, Charlottetown et Pictou, et par Chemin de Fer et annexion avec St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Portland et Boston.

La ligne de NEW-YORK et des ILES BERMUDES, entre New-York et Hamilton, Iles Bermudes, tous les JEUDIS.
Après l'ouverture de la navigation, le vapeur *SECRET*, ou le vapeur *MIRAMICHI*, doit partir de QUEBEC tous les MARDIS, à DEUX heures P.M. pour PICTOU ; et de PICTOU tous les MARDIS, à SEPT heures A.M., pour QUEBEC, faisant escale en allant et venant à la Pointe au Père, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, et à la Pointe du Chêne.
Le vapeur *GEORGIA*, de Montréal pour Pictou, tous les deux VENDREDIS, à QUATRE heures A.M., et de Pictou pour Montréal, tous les deux VENDREDIS, à MIDI, faisant escale en allant et venant à Québec, Pointe au Père, Gaspé, Pointe du Chêne et Charlottetown.
Les vapeurs *HADJI, ALHAMBRA* et *FLAMBOROUGH* feront le service régulier entre MONTRÉAL, QUEBEC et PICTOU, faisant escale à Chatham, Newcastle, Pointe du Chêne et Charlottetown, suivant les circonstances.
Le vapeur *CANIMA*, tous les deux JEUDIS, de New-York pour Hamilton Iles Bermudes, et de Hamilton pour New-York.
Les vapeurs *SECRET, GEORGIA* et *MIRAMICHI* ont toutes les améliorations que les passagers puissent désirer.
Les marchandises expédiées par les vapeurs qui chargent ou déchargent à Québec doivent être accompagnées de facture pour la perception des douanes à Québec.
☞ Les personnes qui expédient les marchandises sont priées de les mettre en bon état et marquer sur les caisses l'adresse du consignataire tout au long.
Fret et avis directe pour St. Jean, Halifax et les Stations sur l'Intercolonial.
Billets à St. Jean, N.B., Halifax, N.E., Portland et Boston.
Pour le Fret et le Passage, s'adresser à
WM. MOORE, Gérant, Québec.
Ou
O'GRADY & HEUBACH, Agents,
333, Rue des Commissaires, Montréal.
30 avril.—19

NOUVELLE SALLE D'ENCAN

Le soussigné a l'honneur de faire part à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir au

No. 131, RUE ST. LAURENT

une vaste salle d'encan, où il recevra toutes espèces de consignations, tant en marchandises, meubles neufs ou d'occasion, etc., etc. Il se chargera aussi de ventes à domicile ou autres.
Par sa ponctualité à remplir les ordres qu'on voudra bien lui confier, il espère mériter en sa qualité d'encanteur canadien, un encouragement libéral.
Ventes régulières tous les Lundis, Jeudis et Samedis à 7½ hrs P.M.

J. A. HÉBERT,
Encanteur.
18—dm p

LE NOUVEAU "TATERSALL,"
194, RUE ST. LAURENT.

Le soussigné a ouvert l'établissement susnommé pour la vente des chevaux, voitures, harnais, etc., et il y aura des encans réguliers tous les MARDIS et VENDREDIS. Il portera la plus grande attention aux consignations et les règlements se feront promptement.

J. A. HUDON,
Encanteur
24 sept—24 a k

AUX MANUFACTURIERS

La Compagnie de "La Manufacture de Laine d'Yamachiche," offre en vente tout son établissement qui est en opération depuis quatre ans, et comprenant TROIS JEUX de CARDES et MÉTIERS complets et en bon ordre, mus par un pouvoir d'eau magnifique
L'emplacement a huit arpents de superficie, et en outre de la manufacture, qui a une longueur de 120 pieds, il y a deux maisons et autres bâtisses dessus construites.
Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser sur les lieux à

CHS. LAJOIE, Ecr., Yamachiche.
P. O. DÉSILETS, Ecr., Trois-Rivières.
S. RIVARD, Ecr., Montréal.
30 oct.—45 qn

Huitres, OYSTERS, Huitres,
Huitres Caraquette,
Malpec,
Shédiac,
St. Simon,
Viennent d'être reçues. S'adresser immédiatement à
C. FOURNIER,
Quai de la Cie. du Richelieu.
21 Septembre. 11

Huitres OYSTERS Huitres

Les soussignés, ayant été nommés Agents-Généraux des principales Maisons qui font l'exploitation des Huitres sur les côtes du Golfe, ont le plaisir d'annoncer aux gourmets qu'ils viennent déjà de recevoir un certain nombre de quarts de différentes espèces d'Huitres. Ils recevront chaque semaine un assortiment nouveau. Ils espèrent, comme les années dernières, mériter leur grande part du patronage public.
☞ Une voiture est mise à la disposition des personnes pour le transport à bien bon marché. —

J. F. LAREAU & CIE.,
Nos. 39 et 41, Rue St. Paul, près des Casernes.
17 Septembre. 8—qm k

Geo. Smith & Co.
COUVREURS EN MÉTAL ET GRAVIER
128, Rue Ste. Catherine, MONTRÉAL

P. S.—Ils se chargent de la réparation des Toits qui ont des gouttières.
21 Octobre. 38—a k

Salamandres de Morris & Ireland

Plus sûres contre les voleurs qu'aucune autre, n'exigeant pas de dépenses pour les verrous et les serrures.
La meilleure Salamandre qui se soit vue à Montréal est maintenant au magasin de

NAP. LEFEBVRE,
158, Rue Notre Dame.
FRED. SCHRAUDER,
Agent Général.
21 oct.—27 a k

CHARBON
DE TOUTE SORTE
CHARBON LACKAWANA
[SPÉCIALITÉ]
HART & BAKER
CARRE VICTORIA
COUR : NO. 15, RUE COLBORNE
1er oct.—r 20

Charbon ! Charbon !
SEYMOURS & CO.
AGENTS POUR
LE CHARBON ANTHRACITE
DU
Chemin de Fer Delaware, Lackawa et Western.

Bureau : Coin des Rues St. François-Xavier et de l'Hôpital.
☞ Cour à Charbon chez A. CANTIN Rue St. Joseph, près du Canal.
23 Septembre. 12—tm k

NOUVELLES ÉCURIES

Le soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert sur la

Rue Notre-Dame, No. 110
Ancienne maison de Beaujeu
UNE ECURIE DE LOUAGE ET DE PENSION

Il espère que par quinze années d'expérience dans le commerce de chevaux mériter une part du patronage public.

Chevaux et Buggies toujours prêts.
LOUIS CHAUMETTE.
Montréal, 16 Octobre 1874. —43

MANUFACTURE DE VINAIGRE
DE MONTREAL

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai ouvert une manufacture de Vinaigre au No. 41, rue Bonsecours, où je suis préparé à fournir au commerce un vinaigre qui défie la concurrence de n'importe quel vinaigre importé.
Je prends plaisir à référer au certificat des médecins suivants qui ont soigneusement analysé le vinaigre que je fabrique, le jour de l'ouverture de mon établissement.

Michel Lefebvre.

CERTIFICAT

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adultéré et est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.
En foi de quoi nous avons signé.

T. G. Lussier, M.D.	P. E. Plcault, M.D.
E. H. Trudel, M.D.	J. G. Bibaud, M.D.
Chs.F. Painchaud, M.D.	H. Pelletier, M.D.
J. L. Leprohon, M.D.	E. Robillard, M.D.
A. Ricard, M.D.	R. Garnery, M.D.
J. A. Crevier, M.D.	M. [illegible], M.D.
Jos. Gagnon, M.D.	A. A. Meunier, M.D.

16 oct.—a c k 3

VENTE PAR ENCAN.
PAR HENRY J. SHAW.

VENTE D'UN RADEAU (*Raft*) DE BOIS

D'une grande valeur, comprenant du Frêne, Pin, Hêtre, Bouleau, Pruche, etc.
Devant être vendu selon les spécifications et les quantités par "cribe." Le radeau est maintenant à Lachine. La vente aura lieu aux salles de M Shaw, rue Craig, à DEUX heures, LUNDI, le 9 Novembre.
Vente obligatoire. Détails sur les listes.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.
49

NOUVEAUX MEUBLES EN NOYER NOIR

M. SHAW est agent pour plusieurs manufactures de meubles considérables et importantes, et ayant le stock le plus complet de meubles pour chambre à coucher, boudoir, bibliothèque et salle à dîner, il vendra au prix des manufacturiers, ajoutant la commission qui est bien au-dessous des prix des mêmes articles dans les autres magasins.
Venez et examinez le stock de l'établissement de M. Shaw, rue Craig, près du Carré Victoria.
Ventes par encan tous les lundis et jeudis.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.
289

BRACELETS EN OR
CHEZ
E. C. MELLOR,
285—RUE NOTRE-DAME,—285
CRYSTAL BLOCK

Le plus grand assortiment, les meilleures Marchandises, les plus bas prix.

LA PROCHAINE LUTTE.

Le cri de guerre de la prochaine campagne politique, sera

JUSTICE AU DETAILLANT.

L'idée de réunir les créanciers de chaque faillite en une compagnie à capital conjoint, dans le but de faire compétition aux détaillants prudents et honnêtes ne peut tenir plus longtemps.
Le public ne permettra pas plus longtemps aux commerçants en gros de monter des magasins de détail, sans avoir à courir les risques des détailleurs ordinaires.
Achetez vos Marchandises au Cheapside. Elles sont vendues aux prix extraordinaires de bon marché indiqués ci-dessous ;

Marchandises de Toilette !

Twills Français, 50c, 60c, 65c.
Popelines Françaises,
Drap Impératrice Français tout laine, 30c, 36c, 40c, 45c, 50c, 60c.
Drap Satine Français, tout laine, 40c, 50c.
Rep tout laine, 39c, 35c, 40c, 50c.
Rep sole et laine.
Rep broché, en grande variété.
"Home Spuns," très nouveau.
Serges tout laine, 40c, 45c, 50c.
Robes en Popeline, prix régulier $10, le choix pour $4.50.

Allez au CHEAPSIDE pour vos Marchandises de Toilette.

Lustrés Noir ! Lustrés Noir ! double largeur réversible, le meilleur en Canada, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, 45c, 50c, 55c, 60c, 65c, 75c, 90c, $1.

Allez au CHEAPSIDE pour vos Lustrés Noirs, et épargnez 5c à 20c par verge.

Couvertures ! Couvertures !

Couvertures Canadiennes.
Couvertures Anglaises en Whitney.
Couvertures Ecossaises.
Couvertures Grises.
" Bleues
" Brunes
" pour Chevaux.

Achetez vos Couvertures au CHEAPSIDE.

Flanelles ! Flanelles !

Flanelle Rouge, 20c, 25c, 30c, 35c, 40c, 45c, 50c, 60c.
Flanelle Blanche, 2c à 75c, de Lancashire, Welsh, Saxon, etc.
Flanelle Rouge de Chambly, rayée.
Flanelle Grise de Chambly, unie et rayée.

Achetez vos Flanelles au CHEAPSIDE.

Un lot spécial de Flanelle Canton, à 15c par verge seulement.

Winceys ! Winceys !

Winceys d'Aberdeen,
Winceys de Glasgow
Winceys de Saxon, 8c, 10c, 12½c, 13c, 15c, 17c, 20c, 25c, 30c.

Achetez vos Winceys au CHEAPSIDE.

Venant d'être reçues, trois caisses de nouveaux Jupons pour Dames à bon marché.

Achetez vos Jupons au CHEAPSIDE

Gants de Kid pour l'Automne—Joséphine, 1re qualité, sans couture et à piqure double, deux boutons avec gland ; Alexandre, deux boutons et gland ; Jouvin, deux boutons et gland.
Une caisse de Frange à grains.
Une caisse de Guimpes.
Dentelle au prix du gros.
50 douzaines de nouveaux Mouchoirs de Soie pour Messieurs de 45c à $1 pièce
Deux caisses de nouvelles Cravates et Nœuds pour Messieurs. Dernière nouveauté.

AU "CHEAPSIDE"
Nos. 437 et 439, Rue Notre-Dame
A. A. MURPHY
PROPRIÉTAIRE.
23 Septembre. 13—

MAGASIN DE LITS, MATELAS
ET PAILLASSES.
77, Rue St. Martin, 77
[Coin de la rue St. Joseph.]

N'oubliez pas la place où vous pourrez avoir toute la valeur de votre argent.

THOMAS LEE,
77, rue St. Martin.
27 oct.—42 a c k

MARBRERIE CENTRALE
Coin des rues Lagauchetière et St. Alexandre.

Monuments en marbre et en pierre. Pierres de frontispice, manteaux de cheminées, etc. Un assortiment considérable toujours en mains.
Travaux en Marbre de tout genre exécuté avec promptitude.

TANSAY & O'BRIEN,
Propriétaires.

LES HEMORROIDES

Sont infailliblement guéries par l'onguent hémorroïdale du Dr. MATHIEU, sinon l'argent est remis.
Prix, $1 la boite, ou 6 boites pour $5. Envoyé à n'importe quelle adresse dans la Canada, après réception du prix. On accorde un percentage libéral au commerce en gros et en détail.—THE WINGATE CHEMICAL Co., *Carré Victoria*, Montréal.
☞ Principal Dépôt, 198, rue Notre-Dame.
19 Octobre 80—r

[COM]MERCE.

Bureau de *La Minerve*,
Montreal, 5 Novembre 1874.

Temps pluvieux.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Hearn & Harrison, Opticiens, 242, Rue Notre-Dame, 5 Novembre 1874.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 h. P. M.
45°	54°	51°
Maximum.	Minimum.	Moyenne
54°	41°	47° 5

D'après la marque du Baromètre :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
30·20	30;00	30·00

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 5 Novembre 1874.

L'or ouvert à 110¼ et monté à ...... et fermé à 110¼

Greenbacks ont été achetés de 9¼ à 9½ et vendus de 8¾ à 9

Change sur New-York vendu de 8¾ à 00.

Change sur Londres de 4.84 à 00.

Traites d'Or pair à ⅛ d'escompte.

Argent Américain de 0 à 10.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

NAVIGATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

TELEGRAPHIES SPÉCIALES DE LA *MINERVE*.)

Rivière aux Renards, 5.

Temps beau et doux, légère brise sud-ouest.

SS. Secret descendait le fleuve à 1h. p. m., et le SS Beaver est arrivé à 4h. p. m.

Cap Rosier, 5.

Temps froid, thermomètre 46, forte brise sud-ouest.

SS Secret, descendait le fleuve à 1h. p. m.

Lislet, 5.

Temps nuageux et brumeux, fort vent d'ouest, pas de vaisseaux en vue.

PORT DE MONTREAL

ARRIVAGES.

Octobre, 27.

Brigantin Amelia Anne, 109 tnx de Labrador.

Oct. 28.

SS. Flamboro, 415 tnx, de Pictou.

Oct. 29.

SS. Valette, 507 tnx de Pictou.

Oct. 30.

Goelette Mary Star of the Sea, 57 tnx de Caraquette.

Goelette Squando, 48 tnx de Caraquette.

Goelette Marie Alma, 53 tnx de Caraquette.

Oct. 31.

Brigantins Hannah et Bennie, 141 tnx de Labrador.

Brigantin Susan, 146 tnx de Labrador.

Navire Aboona, 977 tnx de Glasgow.

SS. Roma, 508 tnx de Pictou.

SS. Viking, 1,940 tnx de Glasgow.

Navire Québec, 1,403 tnx., de Liverpool.

Barque Mimosa, 541 tnx, de Sydney.

DEPARTS.

Oct. 28.

G. F Von Vinkle, de Londres, pois 14,768 minots, farine 322 quarts.

Oct. 29.

Strathearn, de Liverpool, blé 49,610 mts, pois 14,817 mts.

Fanchon, de Londres, pois, 16,277 mts., avoine, 22,627 do., farine 518 quarts.

Oct. 30.

Mount Tabor, de Cork, pois 32,287 minots.

Lockett de Leith, pois 26,600 mts

Jane Kilgour, de Queenstown, pois 13,000 mts.

Oct. 31.

Providence de Miramichi, farine 54 qrts farine 150 do

Valeita pour Pictou, farine, 3,456 quarts.

Emma pour St Jean, farine, 1,930 quarts.

Eliza Jane, pour———farine, 715 quarts.

Elie pour St Jean, farine, 800 qrts.

Flamboro pour Pictou, farine 4,900 quarts.

Lake Simcoe, pour Glasgow, blé 6,0 0 mts. pois, 19,535, do, farine 400 quarts.

William Vigus, pour Glasgow, blé 9,763 mts, pois 21,356 do.

Tinto, de Liverpool, blé 9,107 mts., pois 22,014 do.

Nov. 2.

Normanton, pour Pictou, farine 6,317 quarts.

Nov. 3.

Two Brothers, de St. Jean, avoine 400 mts, farine, 360 mts, farine, 30, do, beurre 70 lc.

Satellite, pour Queenstown, pois 16,230 mts.

PORT DE QUEBEC.

(Par télégraphe.)

Québec, 5

Pas d'arrivage de la mer.

DEPARTS.

Navire Koomar, New-Castle, J Sharples fils et Cie.

Navire Cordelia, Grangemouth, Robert Smith et Cie.

Navire Buano Aberdeen, A. F. A. Knight.

Barques Bissie Young et Madoc J Sharples fils et cie.

Barque Alexander Hall, Dundee, James Connolly.

Barque Tinto, Liverpool, R R Dobell et Cie.

Barque Amelia Havage, Carbray et Routh.

Goelette Volant, Terreneuve, Leslie et Budden.

Goelette Rippie, Montréal, C Jencas,

Barge Mattawa., do, Allans Rae et cie.

Barge Atlas, do do.

Barque Mensey, Belfast, C. Wilson.

La barque norvégienne R Juxan, capt. Hansen de Hull sont 24 sur lest s'est échoue à Cap Race le 20 le capitaine et les hommes de l'équipagnent été sauvés.

Le phare flottant de " Red Island " et le sifflet de brouillard seront enlevés le 15 de ce mois de cette station.

Une dépêche reçue hier de la Rivière-du-Loup, par MM. Hy. Fry et Cie, annonce que le 3 les navires " Lotus " et " Constance " étaient à " Brandy Pot," que les voiliers, " Marie," " Polo," et " Countess of Minto " étaient à l'ancre à l'Ile Verte, et que le " Lady Louisa " et " Lake Ontario " étaient au Bic. Tous descendent le fleuve.

ETAT comparatif des arrivages et du tonnage de ce port, de la mer, en 1873 et 1874, jusqu'au 30 Oct. inclusivement :

NAVIRES OCÉANIQUES.

1873......	904 vaisseaux..........	629,779 tnx.
1874......	1009 vaisseaux..........	721,713 tnx.
Plus..	105 vaisseaux. Plus.	91,934 tnx.

VAPEURS OCEANIQUES.

1873......	150 vaisseaux..........	189 540 tnx.
1874......	151 vaisseaux..........	208,720 tnx.
Plus ..	1 vaisseaux..........	19,180 tnx.

PROVINCES MARITIMES.

1873......	279 vaisseaux..........	58,928 tnx.
1874......	180 vaisseaux..........	40,948 tnx.
Moins.	99 vaisseaux..........	17,680 tnx.

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, Jeudi, 5 Nov. 1874.

EPICERIES.

THE.

Il se fait des affaires considérables pour le Japon, et les marques inférieures sont fort demandées. Les thés Nagasahus, noirs et verts sont toujours tranquilles.

			c		c
Young Hyson.	Commun à bon..	℔	25	@	40
	Moyen à bon ...	"	40	..	65
	Fin à superfin..	"	45	..	80
	Extra de choix.	"	80	..	90
	Canton make, nominal..	"		..	30
Gunpowder.	Twankay style, ouvert....	"	40	..	60
	Bon à fin......	"	50	..	75
	Fin à de choix..	"	80	..	95
	Canton make, nominal..	"	20	..	30
Impérial......	Beau à bon.....	"	33	..	55
	Fin à superfin..	"	65	..	70
Hyson......	Bon à fin......	"	34	..	60
	Superfin........	"	61	..	65
Hyson Twankay&Twankay	Com. à bon....	"	20	..	25
	Bon à fin.....	"	27	..	32
Hyson skin.	Canton et commun....	"	20	..	30
	Bon à fin.....	"	00	..	00
Japon, non coloré.....	Com. à bon....	"	30	..	44
	Fin à superfin.	"	52	..	66
Japon, coloré.	Commun à bon.	"	25	..	30
	Fin à superfin..	"	35	..	50
Tongou et Souchong....	Ordinaire.....	"	22½	..	25
	Beau à bon.....	"	25	..	35
	Fin à superfin..	"	40	..	70
Oolong......	Commun......	"	28	..	28
	Bon à fin.....	"	33	..	52½

CAFÉ.

Laguayra, vert..........	℔	00	@	00
Maracaibo, "	"	26	..	28
Jamaica, "	"	22	..	27½
Java, véritable, vert........	"	30	..	31
Rio, "	"	21	..	22
Ceylon, couleur naturelle......	"	20	..	26
" Singapore	"	24	..	26
Mocha	"	33	..	35

SUCRES.

Stocke peu considérable : marché actif aux cotations suivantes :

Cuba, du médiocre à la lère qualité, par 100 ℔s........		7.50	@	8.00
Porto Rico..............		7.75	..	8.25
Barbades, du médiocre à la lère qualité........		7.75	..	8.00
Prix du sucre raffiné du Canada :				
Pains, en trçs, 460 ℔s..........	℔			Aucun
Sec écrasé, en qrts, 180 ℔s......	"	0	..	00
Sucre pour table, en qrts. 250 ℔s.	"	11½	..	00
Pour confiserie, en qrts, 240 ℔s....	"	11½	..	00
Pour épiciers	"	10½	..	10
Pour confiserie	"	10	..	00
Jaune raffiné........	"	08½	..	09½
Do de degrés inférieurs, en bcts et trçs..........	"			Aucun
Jaune raffiné, degrés inférieurs, en quarts..........	"	00	..	00
Sirops..............	♥ gal	54	..	00
Ambre..............	"	75	..	00

MELASSES.

Grande demande avec vente.

Centrifugal..........	par gal	36	@	38
Clayed............	"	36	..	38
Muscovado..........	"	47	..	41
Barbades..........	"	50	..	52½
Sirop de Porto-Rico....	"	00	..	00
Sirop de Portland......	"	40	..	00
Trinidad..........	"	00	..	45

TABAC.

Commun de l'Ouest..........	10's, en pqt	17	@	19
Montréal..........	10's	22	..	26
Noir..........	9's	24½	..	26½
Do	3's	24½	..	24½
Marine	"	20½	..	25½
Feuille d'or de Virginie, 4's, dl. payé	"	52	..	57
Do do do 8's.	"	60	..	70
Do magnifiques morceaux	"	80	..	90
Do 1 lbs..........	"	65	..	85
Extra do	"	80	..	100
Tabac coupé à fumer......	en paquet	12	..	15
Magnifique tabac coupé à fumer..........	"	45	..	80
Feuilles de Virginie et Kentucky..........	"	14	..	20
Feuille du Haut-Canada.........	"	10	..	13

FRUITS

Nouveau Raisin pressé..	par bte	2.50	@	0.00
Do do Bf	"			Aucun
Do do Qr	"			Aucun
Do Sultana.......	par boîte	00	..	12½
Do de Valence......	par lb	0.09	..	0. 9½
Do Do vieux.....	"	0.00	..	0. 5½
Do Do nouveau	"	0.0	..	0. 6½
Corinthe, vieux........	"	0.04	..	0.05½
Do nouveaux........	"	0.0	..	0.07
Figues	"	0.11	..	0.13
Amandes du Languedoc.	"	0.16	..	0.17½
Do de Provence...	"	0.16	..	0.17½
Do de Tarragone..	"	0.16	..	0.15½
Avelines.........	"	0.10	..	0.11
Noisettes.........	"	0.08	..	0.10½
Noix de carda igne, grt.	"	0.19	..	0.20
Do do quart.	"	0.11	..	0.12
Dattes	"	0.06½	..	0.07
Prunes françaises.......	en qrts	0.00	..	0.00

POISSON.

Morue sèche rare de $5.00 à $5.25. Saumon tranquille aux derniers prix. Pas de harangs de Labrador. Les cargaisons attendues se vendent à $6.00. Il n'y a pas d'harangs en barils.

Morue sèche pour table, par 112 ℔s		5.00	@	5.25
Do salée........	par qrt	5.00	..	5.25
Saumon en quarts......	par	15.00	..	16.00
Do	en trçs	21.00	..	22.00
Maquereau No 3........	"	8.00	..	8.01
Do No 3........	½ quarts	3.00	..	4.00
Hareng, Labrador.......		6.00	..	6.25
Do Canso, nouveau, nominal..........		5.50	..	6.00
Hareng rond, nominal......		3.00	..	3.50
Do Digby	par boite	1.00	..	1.10
Do de mer........		0.35	..	0.40

INDIGO.

Madras	par ℔	0.80	@	0.95
Manilla	"	0.70	..	0.80

BLEU.

Fig ou bouton..........	par ℔	0.05½	@	0.06

VERRE.

Bouteilles pour bière......	par grosse.	05	..	00
Do pour vin........		05½	..	05½

HUILE.

Huile de morue est ferme ; une vente de 100 brls. à 65½. Le stock est peu considérable.

Huile de loup-marin est ferme.

De gmaine lls, bouillie,	par gal.	0.80	@	0.00
Do brute.....	"	0.75	..	0.77½
Olive..........	"	1.00	..	1.10
Pour salade, pintes......	par cse	2.85	..	3.00
Do chopines....	"	3.00	..	3.65
De foie..........	"	0.80	..	0.62½
De veau marin, pâle....	"	0.60	..	0.62½
Do jaune.....	"	0.5½	..	0.55
Do raffinée.....	"	0.62½	..	0.65
De baleine, blanche......	"	0.70	..	0.75
Do Crue.........	"	0.07	..	0.55
Palmier	par ℔	0.00	..	0.09
De noix de coco........	"	0.00	..	0.09½
Pétrole, qualité ordinaire,	par gal.	0.26	..	0.37½
Do Standard......	"	0.37½	..	0.40
Do Kerosine.......	"	0.00	..	0.00
Huile de lard..........	"	0.68	..	0.70
Do pour engin.........	"	0.00	..	0.75

PEINTURES.

Rouge Vénitien....	par qtl.	2.25	@	2.50
Massie	"	3.30	..	3.50
Blanc	"	0.75	..	0.80
Sanguine	"	0.70	..	0.80
Mine blanche......	p 100 ℔s	7.50	..	8.00
Mine rouge	"	6.00	..	6.50
Mine blanche médiocre,	par 1lb.	0.00	..	0.00
Do genuine..	"	2.70	..	2.75
Do No. 1....	"	2.45	..	2.50
Do No. 2....	"	2.25	..	2.30

CHARBON.

Ecossais à vapeur......	par ton.	6.00	@	6.50
Welsh	"	8.50	..	9.00
Pictou, Sidney, etc......	"	6.00	..	6.50
Newcastle grate........	"	7.00	..	7.50
Newcastle smiths......	"	8.50	..	9.00
Lehigh	par 2000 lbs.	7.50	..	8.00
English Coke........	"			Aucun

VINAIGRE.

Anglais	0.35	..	0.40
Bordeaux	0.35	..	0.40

SEL.

Liverpool, propre........		1.00	..	1.10
Do Coarse........		1.10	..	1.20
Do de manufacture		1.05	..	1.00
En sacs, Cadix, St. Ubes, etc.......		0.00	..	0.00
Sel Cagliari, par minot....		0.20	..	0.22½

EPICES.

Canelle..........	par lb	0.00	..	0.25
Clous de girofle........	"	0.60	..	0.52½
Muscade..........	"	1.00	..	1.50
Gingembre, jamaïque.....	"	0.18	..	0.24
Poivre noir..........	"	0.16½	..	0.17½
Poivre blanc..........	"	0.20	..	0.24
Piment	"	0.07	..	0.07½

MOUTARDE.

Durham, jarres........	par lb.	0.16½	..	0.18
Wix's, btles ½ et 1 lb......	par doz	2.60	..	4.30
Colman's	par lb.	0.17	..	0.18

RIZ.

Marché tendant à la hausse.

Arracan..........	par 100 ℔s	4.25	@	4.40
Patna	"	0.00	..	0.00
Rangoon	"	4.20	..	4.30

LIQUEURS.

Gooderham et Worts ont télégraphié hier une hausse de 5c sur l'alcool de 50 au-dessus de preuve et de 2c sur le Rye Whisky.

Brandy, Martel........	"	3.00	..	4.00
Do Hennessy......	par gal.	3.00	@	4.00
Do Otard, Dupuy & C	"	2.60	..	3.00
Do Vine Growers'&C	"	2.40	..	2.00
Do J E Dulary & Co.	"	2.40	..	2.60
Do Jules Robin......	"	2.50	..	2.70
Do J Denis, Henry, Mounie & Cie....	"	2.40	..	2.70
Do Des qualités ci-dessus en caisses,	par doz	6.00	..	15.00
Rum, Jamaïque, 16 par cent par gal		2.10	..	2.20
Gin, Hollands..........	par gal.	1.60	..	1.75
Do do vert....	par cses	4.00	..	4.50
Do do rouge....	"	7.00	..	7.75
Highwine, U. C..........	par gal.	1.75	..	1.82
Rye Whiskey..........	"	0.95	..	1.00
English Ale..........	par doz	2.70	..	2.85
English Porter..........	"	2.50	..	2.70
Dublin Porter..........	par pts	2.50	..	2.60
Do do	par chs	1.70	..	1.75
" East India " Montreal..	par pts	0.25	..	0.00
Do do	par chs	0.75	..	0.00

CUIR.

Pas de changement à mentionner. Le cuir espagnole est rare et ferme et se vend facilement aux prix de quotation.

Le cuir verni supérieur calme et stationnaire. Ganuié supérieur, russets à doublure et le cuir brut, tranquilles.

Cuir à semelles espagnol No (b a) par ℔..........		26	@	00
Cuir à semelles espagnol No 2..........		24	..	01
Do do do No 1 zanzibar.		24	..	23
Do do do No 2 do ..		20	..	21
Semelles en buffles No 1..........		22	..	28
Do do No 2..........		19	..	20
Cuir tanné No 1..........		27	..	30
Cuir ciré, léger et moyen..........		35½	..	42
Do lourd..........		34	..	38
A grains..........		35	..	40
Cuir fendu large..........		26	..	32
Do petit..........		20	..	27½
Veau [27 à 36 lbs].........	par ℔	55	..	75
Do [18 à 26 lbs].........	"	50	..	65
Mouton, pour doublures..........		30	..	39
Harnais		28	..	32
Peau de buffle..........	par pds	14	..	17
Cuir luisant	"	18	..	19
Cuir luisant, patenté........	"	19½	..	21
Cuir à gros grain..........	"	14	..	17
Rough	"	27	..	28½

QUINCAILLERIE.

Affaires tranquilles.

Fer :—				
Fer en saumon, Gartsherrie	par 2240 ℔s	00.00	@	00.00
Autres qualités, fer en saumon	"	24.00	..	30.00
Fer en saumon, en barres, Staffordshire, meilleur	par 100 ℔s	3.00	..	3.25
Fer en saumon purifié	"	2.75	..	3.00
Fer en saumon écossais	"	2.75	..	3.00
Fer en saumon suédois	"	5.00	..	5.50
Cercles pour tonneliers	"	3.50	..	3.75
Plaques pour bouilloires	"	4.00	..	4.50
Clous, 12dy à 2 dy........	"	3.75	..	5.25
Grands clous........	"	5.50	..	6.00
Petits do........	par 100 ℔s	7.00	..	7.50
Bouilloires à potasse........	"	3.25	..	3.50
Do sucre........	par 112 ℔s	3.50	..	4.00
Feuilles de zinc, No 9.	par ℔	0.07½	..	0.08
Zinc	"	0.06½	..	0.07
Ancres	par 100 ℔s	0.00	..	7.50
Etain en saumon........	"	8.00	..	8.25
Do feuilles........	"	6.5	..	7.10
Acier, casse........	par ℔	0.13½	..	0.15
Do ressort........	par 100 ℔s	5.50	..	7.00
Plaques du Canada........	par boîte	5.50	..	6.00
Do Hatton........	"	5.25	..	5.80
Plaques, charbon de bois........	"	11.00	..	11.50
Do houille........	"	10.50	..	11.00

PRODUITS CHIMIQUES.

Alum en bloc, en caques.	par qtl.	2.25	@	2.50
Poudre blanche........	"	3.00	..	3.25
Borax, E I. raffiné........	par ℔	0.17	..	0.21
Couperose en caques........	par qtl.	1.00	..	1.25
Do	"	2.00	..	2.25
Sel d'Epsom	"	10.00	..	10.25
Salpêtre raffiné........	"	3.25	..	3.50
Soda, cendre........	"	0.00	..	0.00
Soda, caustique........	"	5.5	..	0.00
Do Bicarbonate........	"	5.75	..	6.00
Do Crystaux........	"	2.0	..	2.25
Vitriol bleu........	par ℔	0.00	..	0.08½
Crème de Tartre, médio.	"	0.00	..	0.30
Do do Crystaux	"	0.00	..	0.28
Couleur violette........	"	0.10	..	0.12
Séné	"	0.15	..	0.25
Garance	"	0.10	..	0.12½
Sagu perle........	"	0.00	..	0.16½
Réglisse, en pastille........	"	0.14	..	0.20
Do en bâton........	"	0.16	..	0.21
Soufre en fleur........	par qtl.	0.00	..	3.26
Soufre en masse........	"	2.75	..	0.00

ARRIVAGES de produits par le Grand Tronc le Canal Lachine et les Vapeurs de Québec, depuis le 1 Janvier au 4 Nov, 1874 ; aussi, expéditions par les Vaisseaux Océaniques, vià Portland et le fleuve St. Laurent, depuis le 1 Janvier au 4 Nov., 1874 ; et par le chemin de fer de Montréal et Champlain, vapeurs de Québec, Port St. Jean et vià Coaticook, du 1er Janvier au 4 Nov., 1874, avec les recettes et exportations comparatives pour la période correspondante de 1873.

RECETTES.

	Grand-Tronc 1874	Grand-Tronc 1873	Canal Lachine 1874	Canal Lachine 1873	Vap. de Québec 1874
Blé, minots	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Blé-d'Inde, minots	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avoine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orge	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seigle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farine, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farine d'Avoine et de Blé-d'Inde qrts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alcalis, qrts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Beurre, tinettes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromage, boîtes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lard, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saindoux, quarts et tierces	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Boeuf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suif, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pétrole, quarts et caisses	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cuir, rouleaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CHARGEMENTS.

	Vais. Océaniques 1874	Vais. Océaniques 1873	Ch. de Fer Montréal & Champlain 1874	Vap. de Québec 1874	Vià Port St. Jean 1874	Vià Coaticook 1874
Blé, minots	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Blé-d'Inde, minots	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Avoine	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orge	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seigle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farine, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farine d'avoine et de blé-d'Inde, qrts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alcalis, qrts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Beurre, tinettes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromage, boîtes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lard, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saindoux, quarts et tierces	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Boeuf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suif, quarts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pétrole, quarts et caisses	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cuir, rouleaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

RECETTES HEBDOMADAIRES.

Recettes Hebdomadaires, par le Grand-Tronc et le canal Lachine pour la semaine finissant le 4 Nov., 1874 ; et par les vapeurs de Québec, pour la semaine finissant le 4 Nov., 1874 ; avec les recettes comparatives par le Grand-Tronc et le canal Lachine pour la semaine correspondante de 1873.

	Grand-Tronc 1874	Grand-Tronc 1873	Canal Lachine 1874	Canal Lachine 1873	Vap. de Québec 1874
Blé, minots	23200	26450	101561	44898	
Blé-d'Inde, minots			27357	28753	
Pois	2860	370	4120		
Avoine	960		631		
Orge	3030	2800	4653		
Seigle					
Farine, quarts	16121	15700	9985	16414	
Farine d'avoine et de blé-d'Inde, qrts			370		
Alcalis, quarts	180	97	75	44	4
Beurre, tinettes	3540	5073	42	984	240
Fromage, boîtes	14562	4880	1368	1193	
Lard, quarts	315	248	75		
Saindoux, quarts				50	
Boeuf, quarts					
Suif, quarts et tierces					
Pétrole, quarts et caisses					
Cuir, rouleaux	546	741	16		

CHARGEMENTS HEBDOMADAIRES.

Chargements Hebdomadaires par les Vaisseaux Océaniques pendant la semaine finissant le 4 Nov., 1874, avec les chargements comparatifs pendant la semaine correspondante de 1873 ; et par le Chemin de Fer de Montréal et Champlain et par les vapeurs de Québec pendant la semaine finissant le 4 Nov., 1874 ; aussi les exportations vià Coaticook pendant le mois de Septembre 1874.

	Vais. Océaniques 1874	Vais. Océaniques 1873	Ch. de Fer Montréal & Champlain 1874	Van. de Québec 1874	Vià Port St. Jean 1874	Vià Coaticook 1874
Blé, minots	130747	44090	400	410		
Blé-d'Inde, minots	207704	46088	100			
Pois	23721	23772				
Avoine		500				
Orge		700		2160		
Seigle						
Farine, quarts	21416	27858	585	1625		
Farine d'avoine et de blé-d'Inde, qrts	211	717	4	150		
Alcalis, quarts	335	137	150	1		
Beurre, tinettes	2463	11809		2		
Fromage, boîtes	5694	29827	25			
Lard, quarts	799	415	36			
Saindoux, quarts	23	2031		1		
Boeuf, quarts		464				
Suif, quarts et tierces		475	50			
Pétrole, quarts et caisses			13			
Cuir, rouleaux	143	15				

COTES DES FONDS.

STOCKS.	VALEUR.	Div. d'ern. 6 mois	VENDEURS	ACHETEURS
BANQUES, ETC.	$		P. C	P. C
Montréal	200	8 p.c.	188¼	188¼
Ontario	40	4 p.c.	113¼	112½
British N. America..........	50	4 p.c.	....	....
Cité	100	5 p.c.	108¼	108
Peuple	50	4 p.c.	....	118
Molson	50	4 p.c.	....	116
Toronto	100	6 p.c.	192	190½
Jacques Cartier	50	4 p.c.	....	108
Marchands	100	4 p.c.	119½	119¼
Townships de l'Est..........	50	4 p.c.	....	119¼
Québec..........	100	4 p.c.	....	114¼
Nationale..........	50	4 p.c.	115	114¼
Union..........	100	4 p.c	105	104½
Mechanic's	50	4 p.c.	95	88
Royale Canadienne..........	40	4 p.c.	99	98¼
Commerce	50	4 p.c.	13¾	1:5¼
Métropolitaine..........	100	4 p.c.	102¼	101½
Dominion	50	4 p.c.	....	....
Hamilton	....	......	98	96
Maritime..........	....	......	95	92½
Echange..........	....	4 p.c.	106	105
Intercolonial Coal..........	100	......	70	55
Huron Copper Bay..........	5	15p.c.	35	20
C. de F. G.-Tronc, 7 pc stg.	100	......	....	....
" M. & C. 6 p c stg.	....	......	95	94½
" " 8 p c cri.	....	......	....	101
Télégraphe de Montréal....	40	5 p.c.	192½	193
Télégraphe de la Puiss....	100	......	108	107
Cie. de Nav. du Richelieu.	100	5 p.c.	145	143
" " Union..........	....	......	90	91½
" " Canadienne....	100	4½p.c.	70	62½
Cie. des Chars Urbains....	50	6 p.c.	188	184½
Cie. du Gaz..........	40	4 p.c.	134	132½
Merchant's Exchange	00	4 p.c.	....	194
Cie. de Prêt et Crédit Fonc.	....	5 p c	125	....
Can. Eng. & Mach. Co.....	200	5 p.c.	65	....
Cie. d'Ass. de Québec..........	....	......	..	....
Mont. Invst. Ass. Stock...	100	......	....	....
Can. Cotton M. Co..........	100	......	55	50
Cornwall Man. Co..........	....	......	50	25
Mont. Warehousing Co....	50	......	90	80
North Am. Car Co..........	....	6 p.c.	60	45
Montreal Dis Building Soc	....	......	....	....
Permanent Building Ass	....	......	115	108
Sealing & Fishing Co..........	....	......	115	109
Dominion Stock..........	100	......	110¼	109½
Dominion Bonds..........	....	......	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c stg.	....	......	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c cri.	....	......	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c stg.	....	......	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c cri.	....	......	....	....
Bons du Havre 6¼ p c.......	....	......	10¼	101½
" Corporation 6 p c.......	....	......	98	97½
" Aqueduc 6 p c.......	....	......	98	97½
Stock de la Corpor. 7 p c...	200	......	117	1.5½
" " " 8 p c...	200	......	10½	99½

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours......	108¾	@	109
Traites en or do	pair	@	....
Or de New-York à 11.30 a.m.......	110¼	@	....

REMARQUES.

Ventes cette avant-midi :

Banque de Montréal — 10 à 188¼, 3 à 188¾, 17 à 188¼, 10 à 188¾, 50 à 188¾, 49 à 188¾.

Banque de la Cité—10 à 108, 5 rapportées à 108½.

Banque Molson—84 rapportées à 116.

Banque Union—13 à 104¼.

Banque Royale—10 à 98¼.

Banque de Commerce—330 à 135½, 170 à 135¼, 100 à 135¼.

Banque d'Echange—25 à 105.

Télégraphe de Montréal—100 à 193.

Cie du Richelieu—10 à 147, 10 à 145, 13 à 145, 7 à 145.

Ventes cette après-midi :

Banque de Montréal—5 à 188¾.

Banque Ontario—50 à 113.

Banque de Toronto — 10 à 191, 10 à 190¼.

Banque des Marchands—28 à 119¾.

Banque de Commerce—150 à 135¾, 300 à 135¼

Banque Métropolitaine—50 à 102¼.

Télégraphe de Montréal—50 à 193¼, 50 à 193¼, 50 à 193¼.

C. & C. O. GEDDES,
Courtiers,
No. 44, rue St. Jean,
Bâtisse de la Banque d'Epargne,
Rez-de-chaussée.

Montréal, 5 Novembre 1874.

RAPPORT QUOTIDIEN DE LA HALLE AUX BLES.

Montréal, 5 Novembre 1874.

FARINE — Reçu, 3,400 qrts ; ventes 6,000 quarts Marché ferme. Le blé est en baisse de ½c sur Chicago aujourd'hui.

Le marché aux farines a été tranquille aujourd'hui et les prix sont sans changement. Ventes : 50 qrts supérieure extra à $5.55 ; 200 do à 5.65 ; 50 do à 5 25 ; 150 qrts extra à 5.20 ; 100 do à 5.30 ; 100 qrts de goût à 5.00 ; 50 do à 5.05 ; 100 quarts forte de boulangers à 4 97½ ; 500 do à 5.00 ; 100 do à 5.05 ; 300 do à 5.10 ; 1000 qrts marques de la cité extra du printemps livrable la semaine prochaine à 4.80 ; 300 qrts extra du printemps du Canada sur le champ à 4.80 ; 100 do à 4.85 ; 100 do à 4.90 ; 100 qrts superfine à 4.60 ; 100 do à 4 65 ; 100 do à 4.70 ; 200 quarts fine à 4.35 ; 100 do à 4.40 ; 100 quarts médiocre à 3.80 ; 150 do à 4.00 ; 300 sacs de la cité à 2.42½ ; 1,000 do à 2.45, et 1,100 do à 2.50.

FARINE, – par quart de 196 lbs :

	$ c.		$ c
Supérieur Extra..........	5 50	à	5 65
Extra superfine..........	5 20	à	5 30
De Goût..........	5 00	à	5 10
Extra du printemps..........	4 80	à	4 90
Superfine	4 65	à	4 70
Forte pour Boulangers..........	4 90	à	5 15
Fine..........	4 30	à	4 40
Moyenne..........	3 75	à	4 00
Recoupes..........	3 00	à	3 25
Farine en sac du H.-Canada p. 100 lbs..........	2 20	à	2 40
Farine en sac de la Cité....	2 40	à	2 50

FARINE D'AVOINE. — Qualité inférieure, $0.00 ; qualité de choix, $5.00 à $5.20.

BLE—Marché tranquille.

BLE-D'INDE—Tranquille à 85c à 90c.

POIS—Les cotes sont de 0.98½ à 1.01 par mts. de 66 lbs.

AVOINE—Ferme, de 44 à 45c pour nouvelle.

Ventes : 5 chars en magasin à 44c.

ORGE—Par mts. de 48 lbs.—Nominale. de 90 à 95c.

FROMAGE—Tranquille. Bon de manufacture, 00c à 00c. Manufacture de choix 13½c à 14½c.

BEURRE. — Marché tranquille et ferme. Les cotes sont de 25 à 28c, selon la qualité.

Ventes : 500 tinettes de choix à 27c.

LARD—Lourd ; nouveau mess (inspecté) à $22 50 ; mess mince, $21.50.

SAINDOUX.—Ferme 14½ à 15c.

ALCALIS.—Potasse tranquille ; première 6.50 à 6.50. Perlasse lourde 7.05 à 7.05 pour première.

AVIS DE L'OUEST.—Les derniers avis de l'ouest suivants ont été reçu par le télégraphe à la Halle-aux-Blés, aujourd'hui :

Chicago, 5 Novembre, 10.00 a m.—Blé irrégulier à 85c au comptant ; 84½ à 84¾c pour novembre ; 85½c à 86c pour déc.

00.00 a m. — Reçu, Farine, 6,475 ; Blé, 39,000 ; Blé-d'inde, 21,000 ; Avoine, 00,000 ; Seigle, 0,000 ; Orge, 0,000.

Expédiés : Farine, 2,391 ; Blé, 51,000, Blé-d'inde, 83,000, Avoine, 0,000, Seigle 0,000 ; Orge, 00,000 mts

Milwaukee, 5 Novembre, 9.40a.m.—Blé lourd 40 98 pour No. 1 ; No. 2, à 87½c 85½ pour nov. ; $0.85⅝ pour déc.

Fret, 5c à Buffalo ; 8c à Oswego.

Reçues, 94,000 mts ; expédiés, 46,000 do.

FINANCE.

Or, 110¼ a. m....... 10¼ | Change.... à 8¼

PRODUITS REÇUS DURANT LES DERNIERS 24 heures.—5 Nov.

	G.T.R.	Canal
Farine, qrts	3400	.....
Alcalis, qrts	32	.....
Beurre, tinettes	278	.....
Fromage, btes	1935	.....
Cuir, rlx	218	.....
Pois, mts	3200	.....
Orge	500	.....
Lard	70	.....
Blé	7200	22669
Spiritueux	.....	.....
F. d'Avoine	.....	.....
Blé-d'Inde	.....	.....
Avoine	.....	.....

MARCHE DE NEW-YORK

(Par télégraphe.)

New-York, 5 Nov.

Coton—Tranquille ; à 14⅝c pour Middling Upland.

Farine—Marché lourd et en faveur des acheteurs ; reçu 10,000 quarts ; ventes 13,000 quarts ; de $4.00 à $4.50 pour superfine de l'état ; $4.70 à $5 65 pour commune à bonne ; $4 60 à $5.75 pour commune à choisie de l'état et de l'ouest.

Farine de Seigle—Marché tranquille, de 4.19 à 5.20.

Blé — le meilleur ; la demande est modérée ; reçu 15,000 minots ; ventes 36,000, de 1 16 à 1 07 pour No. 2 Chicago, 1 09 à 1 16 pour No 2 Milwaukee ; 1.14 à 1 20 pour No 1 du printemps ; 1.18 à 1.21 pour rouge d'hiver.

Seigle — Tranquille ; reçu 8,000 ; ventes 0,000 mts ; à 90c pour mêlé de l'ouest.

Blé-d'Inde—Un peu plus lourd ; reçu 3,000 ; ventes 31,000, de 90½c à 91c pour nouveau mêlé de l'ouest ; 90c pour fort mêlé et jaune.

Orge—Tranquille et ferme ; reçu 17,000 minots ; ventes 0,000 minots ; 1.35 pour No. 2 de l'Ouest ; 1.47 du Canada.

Avoine—Marché ferme ; reçu 46,000 ventes 42,000 mts ; 59½ à 61½ pour mêlée l'ouest ; de 60 à 64c pour blanche.

Lard—De $20.00 à 20.00 pour nouveau mess.

Saindoux — De 00c à 14c pour fondu à la vapeur.

Beurre—De 28 à 44.

Fromage—De 12½ à 15½.

Pétrole—Cru 5 à 5¼ ; raffiné, 11⅛c à 11⅛c.

Chicago, 5.

Porcs—Recettes aujourd'hui : 22,324 ; expédiés, 12,149.

MARCHE DE CHICAGO.

(Par Télégraphe.)

Chicago, 5.

Farine—Marché ferme, sans changement : ventes d'extra du printemps de $0.00 à $0.00.

Blé—Marché ferme ; ventes du No 1 du printemps, à 91, du No 2 du printemps de 84 à 84½ sur le lieu 84 à 85, pour décembre ; du No. 3 du printemps 81 à 81½ ; rejeté à 76 ; ferme tranquille.

Blé-d'Inde — Marché tranquille ; vente du No 2 mêlé 73½ à 00 pour au comptant ; 73½ pour novembre ; 68½ pour les ventes de l'année au mêlée ; 7 600 vieux ; rejeté à 70c ; nouveau du printemps 60.

Avoine — Marché ferme et en bonne demande ; ventes du No 2 de 46½ à 47, pour au comptant pour novembre ; 46 pour les ventes de l'année ; rejetés de 42½ à 43.

Seigle—Marché tranquille et en bonne demande ; No. 2 de 00 à 00.

Orge — Marché ferme et en bonne demande ; No 2 du printemps à 1.18 pour au comptant pour novembre et déc. ; No 2 du printemps de 95 à 1.02.

Lard — Marché en bonne demande et en hausse ; vente de $17.10 à $75 pour au comptant, 735 pour les ventes de l'année.

Saindoux — Marché fermé et en bonne demande ; ventes à 12½c. pour au comptant, 11¾ pour février.

Viande fumée—Tranquille et sans changement.

Whisky—Nominal ; 96½c est offert, mais on demande 00c.

Fret — Blé jusqu'à Buffalo, 4½c à 4¾ ; lorsqu'on a ouverts les bureaux cette après-midi ; blé, fermé à 83¾ pour novembre, de 84¾ à 85 pour déc. ; blé-d'inde, à 70½ pour les ventes de l'année ; avoine, de 47 à 47½ pour novembre.

Recettes : — 7,000 quarts farine ; 38,000 minots blé ; 20,000 minots blé-d'inde ; 19,000 minots avoine ; 20,000 minots seigle ; 13,000 minots orge.

Expédiés :—20,000 quarts farine ; 51,000 minots blé ; 83,000 minots blé-d'inde ; 6,000 minots avoine ; 12,000 minots seigle ; 00,000 minots d'orge.

MARCHES EUROPEENS.

(Par Télégraphe.)

Liverpool, 5, 1.30.

Céréales—Marché tranquille.

Boeuf—A 80s par trc. pour nouveau mess.

Saindoux—De 63s par quix.

Paris, 5.

Rentes, 62 francs 35 centimes.

Liverpool, 5.

Coton—Ventes aujourd'hui inclusivement 5,200 balles américaine.

Londres, 5 p.m.

Suifs—46s 3d par qrts.

Londres, 3, 30 p. m.

Bilan de la banque d'Angleterre a diminué de 243,000 louis durant la semaine dernière.

La proportion de la réserve en banque qui était la semaine dernière de 38¼ par cent, est maintenant de 37¼ par cent.

Londres, 5, 6 p.m.

Erie—26¼.

Paris, 5.

Les espèces à la Banque de France ont augmenté de 3,310 0 0 francs durant la semaine dernière. Ventes 61 fr. 27½ centimes.

Londres, 5.

Sucre—De 26s 6d à 26s 9 d par qtx pour No. 12 Standard Ecossais sous voile.

Suifs—46s à 46s 6d par qrts.

Huile de lin—25s 3d à 35s 6d par qrts.

Esprit de terrebentine—De 26s 9d à 00s par qtx.

DISSOLUTION.

La société Dubuc, Desautels & Glensky, comme chapeliers, manchonniers et pelletiers, en cette ville, a été dissoute de consentement mutuel, le 26 Octobre dernier.

M. Dubuc qui continuera les affaires sous la même raison sociale, est seul chargé du règlement des affaires de la dite ci-devant société.

Montréal, 5 Novembre 1874.—51 ts a k

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1874—Arrangements d'Eté—1874

Les Lignes de cette compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseaux.	Ton.	Commandants
SARDINIAN..........	4100	[En construction.
CIRCASSIAN..........	3400	Capt. J. Wylie.
POLYNESIAN..........	4100	Capt. Brown.
SARMATIAN..........	3600	Capt. A. D. Aird.
HIBERNIAN..........	3434	Lt. Archer, R.N.R.
CASPIAN..........	3200	Capt. Trocks.
SCANDINAVIAN..........	3000	Lt. Smith, R.N.R.
PRUSSIAN..........	3000	Lt. Dutton, R.N.R.
AUSTRIAN..........	2700	Capt. Ritchie.
NESTORIAN..........	2700	Capt. R. S. Watts.
MORAVIAN..........	2650	
PERUVIAN..........	2600	
MANITOBAN..........	3150	Capt. H. Wylie.
NOVA SCOTIAN..........	3300	Capt. Richardson.
CANADIAN..........	2600	Capt. Millar.
NORTH AMERICAN..........	1784	
ACADIAN..........	350	Capt. Cabel.
CORINTHIAN..........	2400	Capt. Jas Scott.
WALDENSIAN..........	2600	Capt. J.G.Stephen
PHOENICIAN..........	2600	Capt. Graham.
ST. PATRICK..........	1207	Capt. Mylins.
NEWFOUNDLAND..........	1500	Capt. Menzies.

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool [faisant voile de Liverpool, chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foy e pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse] doivent partir de Québec.

Hibernian..........	24	Octobre
Nova Scotian..........	31	do
Sarmatian..........	7	Novembre
Prussian..........	14	do
Polynesian..........	21	do

Prix du Passage de Québec :—

Cabine..........	$70 à $80
Entrepont..........	$25

Les vapeurs de la Ligne de Glasgow, devront partir de la Clyde tous les MARDIS, de Québec :

Canadian..........	vers le 22	Octobre
Waldensian..........	" 12	Novembre
Corinthian..........	" 19	do

Prix du Passage de Québec :

Cabine..........	$60
Intermédiaire	40
Entrepont..........	25

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Les passagers de cab ne qui fourniront leur vin devront payer un droit de débouchage de 2c par bouteille.

Pour fret et autres détails s'adresser A Portland, J. L. FARMER ; A Bordeaux, à LAFITTE & VANDERCRUCE, ou E. DEPASS & Co : A Québec, à ALLANS, RAE & Co., au Hâvre, à JOHN M CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, rue du 4 Septembre ; à ANVERS, à AUG. SCHMITH & Co., ou à RICHARD BERNS ; à Rotterdam, à E. P. ITTMANN & ROON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLANS BROS, James Street, ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des Rues Youville et Commune.

Mai 198—r

DÉPARTEMENT DES CHEMINS.

Soumissions pour Pierre-Chaine.

Des SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées " Soumission pour Pierre-Chaine," seront reçues au bureau du Greffier de la Cité jusqu'à MIDI, MARDI, le 10 courant, pour la livraison de 20,000 pieds linéaires de Pierre-Chaine, chaque morceau ne mesurant pas moins de six pieds de long, suivant les devis qu'on peut voir au bureau du soussigné.

La pierre de Montréal ou de tout autre endroit pourra être acceptée.

On devra envoyer un échantillon de la pierre avec la soumission.

Le Comité des Chemins ne s'oblige d'accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.

[Par ordre]

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville,
Montréal, 2 Novembre 1874. 48 c

GIBBS & COURSOLLE,

Solliciteurs de Brevets d'Invention

No. 63—Rue Sparks, Ottawa,—No. 63

[Boîte 465, B. P.]

Se chargent de tout ce qui se rattache à l'obtention des Brevets, à l'Enregistrement des Marques de Commerce et de Bois, des Dessins de Fabrique et Droits d'Auteur, des Caveats, &c., &c.

Spécifications et Dessins préparés sous le plus court délai possible, et à prix raisonnables. Poursuites pour infraction des Droits des Inventeurs ; Prolongation et Remission de Brevets obtenus ; Cessions préparées et enrégistrees, &c.

Brevets obtenus en Français et en Anglais, ainsi qu'aux Etats-Unis et en Europe.

Ils se chargent de transiger les affaires de toutes espèces avec les Départements Publics.

17 Septembre. 8—g

W. JAMES & FILS

816 et 818, rue Ste. Catherine

Couvreurs en Gravier, Métal et Ardoise.

Toutes commandes promptement exécutées. Prix aussi bas que possible pour de l'ouvrage de première classe.

14 juillet.—r 254

TYRE & McFARLANE,

Syndics, Comptables et Marchands à Commission.

236, RUE McGILL, MONTREAL.

JAMES TYRE, Syndic Officiel.
DUNCAN McFARLANE, Comptable.

18 oct.—30 g

DR. H. A. LABADIE

399, — RUE STE. MARIE, — 399

Près de la rue Panet.

27 fév. 143

ARCHAMBAULT & DE SALABERRY

AVOCATS,

No. 57—Rue St. Gabriel,—No. 57

F. X. Archambault. | L. de Salaberry.

MM. Archambault et de Salaberry suivront le Circuit de l'Assomption.

11 mars. —j

HENRY HOGAN,

Agent d'Immeubles,

147, — RUE ST. JACQUES, — 147

(EN HAUT.)

Bons, Hypothèques, Prêts et Placements.

17 Mars. 158—n k

RIDDELL & EVANS.

Comptables Publics, Syndics, etc.,

NORTH BRITISH CHAMBERS,

11, rue de l'Hôpital, Montréal.

JAMES RIDDELL, Syndic Officiel.

17 fév.—a 134

Duhamel, Rainville, Rinfret & Rainville,

AVOCATS.

Bureau : No. 30, Rue St. Vincent,

MONTREAL.

JOSEPH DUHAMEL, H. FÉLIX RAINVILLE,
OLIVIER RINFRET, HENRI B. RAINVILLE.

Montréal, 2 septembre 1874. 6

HON. LEWIS T. DRUMMOND.

CONSEILLER EN DROIT

Chambres No. 6 et 7, Batisse de la "Minerve"

Coin de la Rue Notre-Dame et St. Gabriel

MONTREAL.

Heures de Bureau, de 11 A.M., à 4 P.M.

5 août.—274j c

AVIS DE DISSOLUTION.

La Société ci-devant existant entre les soussignés sous les nom et raison sociale de RUSSELL & MACLEAN, a été, de ce jour, dissoute de consentement mutuel.

Toutes les réclamations dues à la dite société devront être payées au dit JOHN MACLEAN qui est seul autorisé à collecter et à donner des reçus à cet effet, et toutes dettes dues par la dite ci-devant société seront payées par le dit JOHN MACLEAN.

Signé, COLIN RUSSEL,
JOHN MACLEAN.

Montréal, 3 Novembre 1874.

AVIS DE SOCIETE.

En référence à ce que dessus, nous soussignés, donnons par le présent avis que les affaires ci-devant faites par l'ancienne société de RUSSELL & MACLEAN seront continuées par nous, pour notre compte, étant entrés en société sous les nom et raison sociale de JOHN MACLEAN & Co.

Signé, JOHN MACLEAN,
JOHN HEATH.

Montréal, 3 Novembre 1874. q p—49

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société VIAU & VIGER a été dissoute le 18 courant, de consentement mutuel. M Viau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

C. T. VIAU,
MICHEL VIGER,

Montréal, 18 Septembre 1874.

M. VIAU a plaisir d'annoncer que les affaires continueront sous les noms et raison de VIAU & FRERE, à leur ancienne place d'affaires, et il espère continuer à mériter l'encouragement libéral qui lui a été donné durant les années dernières. Son établissement qui a été considérablement agrandi, continuera à fabriquer les premières qualités de biscuits comme par le passé et rien ne sera épargné pour satisfaire les nombreuses pratiques.

VIAU & FRÈRE.

Montréal, 18 Septembre 187 11

AVIS.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu L. N. G. MARCHAND, Ecr., sont requises de les envoyer au Bureau du soussigné,

LOUIS MARCHAND.
128, rue St. Jacques.

7 oct.—26 nm

AVIS.

Les soussignés ont l'intention de s'adresser à la Corporation de la Cité de Montréal, pour obtenir la permission d'ouvrir un étal de boucher au No. 546, rue St. Bonaventure, coin de la rue Chatham.

E. A. SKEELS & CIE.

Montréal, 3 Novembre 1874.—49 t p

AVIS

Les soussignés donnent avis qu'ils ont l'intention de demander à la Corporation de la Cité de Montréal, la permission d'ériger un engin à vapeur sur leur propriété rue Craig, Nos. 212 et 214, quartier Ste. Marie.

T. LAURIN & CIE.

Montréal, 3 Novembre 1874.—49 dx k

AVIS

Est par les présentes donné qu'application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la " National Insurance Company."

J. C. HATTON,
Procureur des Applicants.

Montréal, 24 Octobre 1874. 50 dm

AVIS,

L'Association Pharmaceutique de la Province de Québec donne avis par le présent qu'elle a l'intention de s'adresser à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un " Acte " pour amender sa charte ou acte d'incorporation et pour régler la vente des " Poisons " dans la Province de Québec.

7 oct. m 28

AVIS.

Les Soussignés s'adresseront à la Corporation de " La Cité de Montréal," pour obtenir la permission d'établir une Manufacture de Peaux et de l'eau *cirt français*, sur leur propriété, partie S. O. du lot officiel 1235, Quartier Ste. Marie, de cette ville.

CHS. GALIBERT & FILS.

Montréal, 31 Octobre 1874. dx—47

AVIS SPECIAL

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse Marie Louise *alias* Philomène Charlebois, ou qui que ce soit, sans un ordre écrit de ma main.

THOMAS BINETTE.

St. Joseph du Lac, 8 Octobre 1874.—29

AVIS.

Mon épouse, Louise Lafayette, ayant laissé mon domicile sans causes légitimes ; je déclare ne pas me tenir responsable des dettes qu'elle pourra faire en mon nom.

LOUIS CHATEL.

4 nov.—49 q p

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

ANTOINE DUPRÉ, de la Cité de Montréal, Forgeron et Commerçant, tant en son nom que comme ayant fait affaires en société avec Anthime Aubé, sous la raison sociale de " DUPRÉ & AUBÉ."

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 694, rue St. Laurent, à Montréal, le 11 Novembre prochain, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 27 Octobre 1874.—41 dx

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

JOSEPH MÉDÉRIC SOURDIF, de la Cité de Montréal, Commerçant,

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 199, rue Visitation, à Montréal, le 10ème jour de Novembre prochain, à 10 heures A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 26 Octobre 1874. dz k—43

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

ALPHONSE PILETTE,

FAILLI.

Je soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau No. 212, Rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain à 3 hs P. M. pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 24 Octobre 1874.—41 dx k

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de

OCTAVE GILBERT, de la Cité de Montréal, Plombier et Ferblantier,

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 218 rue Beaudry, Montréal, le 9ème jour de Novembre prochain à 10 hres A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire

Montréal, 22 Octobre 1874. dz k—41

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

NARCISSE FORTIN,

FAILLI.

Je, soussigné, GEORGE HYACINTHE DUMESNIL, de la Cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, de Notre Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 30me jour de Novembre prochain, à 3 heures P.M., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 28 Octobre 1874.—44 dz

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

LOUIS BOUCHER, de la Cité de Montréal, Voiturier et Commerçant,

FAILLI.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 253, rue George Hypolite à Montréal, le dix septième jour de Novembre courant, à dix A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 2 Novembre 1874. dz—49

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

LOUIS GEOFFRION, Commerçant, du Coteau St. Augustin, Paroisse de Montréal

FAILLI.

Je soussigné G. E. MAYRAND, de la Cité de Montréal ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir en mon bureau, No. 6, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. F. MAYRAND,
Syndic.

Montréal, 26 Octobre 1874. 6a—42

LA MINERVE

Journal Quotidien

Deux Editions par jour : Matin et Soir.

PRIX D'ABONNEMENT :

[Payable d'avance.]

EDITION QUOTIDIENNE.

Ville..........	un an..........	$6.00
"	six mois..........	3.00
Campagne..........	un an..........	6.00
"	six mois..........	3.00
Etats-Unis..........	un an—en or..........	7.00
"	six mois—en or..........	3.50

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE

Ville et Campagne..........	un an..........	4.00
"	six mois..........	2.00
Etats-Unis..........	un an—en or..........	5.00
"	six mois—en or..........	2.50

Tout abonné désirant cesser son abonnement, doit en donner avis au moins un mois d'avance, et payer les arrérages. Tout semestre commencé doit se continuer jusqu'à échéance.

TARIF DES ANNONCES, par ligne

Première Insertion Nonpareil..........	8 cents
Autres insertions, si insérées tous les jours..........	3
Autres insertions, trois fois par semaine..........	4
Autres insertions, deux fois par semaine..........	5
Autres insertions, une fois par semaine..........	6
Six mois, tous les jours..........	1.75
Un an..........	3.50
	Par insertion
Avis de Naissance..........	25 cents
Mariage et Décès..........	50 "

AVIS.

Toutes Notices ou Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., etc., seront chargées à dix centins la ligne.

La Semaine Agricole

Edition Hebdomadaire de La Minerve,

PARAISSANT LE VENDREDI MATIN.

ABONNEMENT.

Un an, payable d'avance..........	$1.
Etats-Unis (en or)..........	1.

SOMMET,

Première insertion par ligne..........	10c
Insertions subséquentes..........	5c